

TESTAMENT
de

M. *M^{me} Huguet*

Demeurant à *La Demeure De La Danay*

Époux de M/ PACS avec :

Remis à l'étude le

Sous pli ouvert Cacheté sous enveloppe

Par

Inscription au Fichier Central des Dernières Volontés OUI - NON

OBSERVATIONS :

né(e) à

le



Migronne



LE DÉPÔT DES GÉRON

15 SEPTEMBRE

An tertre



Le bâtiment existant sera conservé et réhabilité pour des résidences et le volume sera construit en briques rouges.

De part et d'autre de la galerie rénovée, les bureaux des entreprises, les salles de réunion et à l'étage 2 : deux appartements de 100 m² et une relation entre les deux bâtiments à l'étage 3 : deux appartements de 100 m² et un espace commun sous plafond ne pouvant entrer en contact avec l'extérieur.



Article vingt-et-un : Acceptation de dons et legs

L'Association devra, au cas où elle viendrait à posséder des biens en vertu de la loi du 14 janvier 1943, adresser au Préfet du Département et aux services compétents des services de comptabilité, en ce qui concerne l'emploi des fonds de comptabilité, ses rapports annuels et ses comptes. Elle devra adresser à ces services, par les délégués du conseil d'administration, ses rapports annuels et ses comptes. Elle devra lui rendre compte de leur fonctionnement.

La Présidente donne mandat à son secrétaire pour qu'il se rende à la mairie de La Davraye, afin de solliciter un emplacement idéal pour la construction de la maison de retraite.

Mairie d'ANCENIS

LOIRE-ATLANTIQUE

5 NOV. 1982



La Davraye

Pont de la Davraye
Moutines

Mon Héritage À La Davraye

La Résidence de la Davrays est une résidence qui se distingue des autres résidences. Cette distinction, c'est le lien physique qu'elle possède avec une vieille demeure de laquelle son histoire dépend - ces deux objets sont attachés ensemble par un "cordon" symbolisé par un couloir. Cette vieille bâtisse fut léguée à la commune afin de respecter le souhait d'y accueillir le grand âge.

Mais, cette maison originelle semble s'éteindre petit à petit. Que pensez-vous de cet héritage? En quoi le legs met-il la Demeure dans un état de cristallisation?

Introduction.....6

I. Legs, transmission, et dépendance.....9

1. Le legs.....9
2. La transmission du legs : le contre-don de la Demeure.....13
3. Dépendance et sentiment d'illégitimité au legs.....17

II. Héritage et potentiel de transformation.....28

1. Héritage immatériel : la mémoire et le souvenir.....31
2. Héritage matériel : trace du passé visible et oubliée.....37
3. L'oubli comme acte de conservation ?...48

III. Le patrimoine et l'usure comme ressources créatives...52

1. Patrimoine conservé, usure oubliée ?.....52
2. Vision de l'usure dans les sociétés.....62
3. L'usure comme inspiration.....70

Conclusion.....76

Remerciements.....80

Bibliographie et sitographie.....81



Résidence de la Davrays

Introduction

Lors de la première visite sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon, un lieu m'a intrigué : ce lieu se nomme la Demeure de la Davrays. Situé en promontoire autour d'un espace de verdure, cette demeure à deux étages est accolée par un couloir à un autre bâtiment qui porte le nom de Résidence de la Davrays.

Plus précisément, ce lieu se situe en périphérie du centre-ville d'Ancenis, entouré de la voie ferrée reliant Nantes à Angers et de la Loire en contrebas, un peu plus loin. Le lieu de la Davrays est localisé à côté du quartier Rohan qui abrite le Théâtre du Quartier Libre et La Chapelle des Ursulines.

La Résidence de la Davrays accueille des personnes de plus de 60 ans, autonomes (GIR 5 ou GIR 6) qui souhaitent vivre dans un lieu sécurisé et convivial. Le GIR (Groupe Iso-Ressources) est utilisé pour évaluer le niveau d'autonomie d'une personne âgée allant d'une personne dépendante (GIR 1) à une personne autonome, (GIR 6)¹. Le GIR 5 concerne les personnes âgées qui ont besoin d'aide dite « ponctuelle »² pour le ménage, la toilette ou encore les repas.

1. SERVICE PUBLIC, « Apa : qu'est-ce que le Gir 1, 2, 3 ou 4 de la grille Aggir ? », Vérifié le 10 mai 2024, [consulté le 22/11/2024]

2. OUIHELP, « Le Groupe Iso Ressources 5 (GIR 5) », [consulté le 22/11/2024]



Ce bâtiment possède 57 appartements : 47 T1 Bis et 10 T2. Cette structure d'hébergement non médicalisée se distingue d'une maison de retraite. Ici, quatre éléments obligatoires constituent le statut de résidence : la téléassistance, la mise à disposition d'une laverie, d'un lieu de restauration et enfin la prévention face à la perte d'autonomie. Cette prévention se fait par le biais d'activités non obligatoires organisées par une animatrice de la résidence, employée par le CCAS. Le CCAS - Centre Communal d'Action Social - est un service administratif élu par le maire de la commune et son conseil municipal, qui a pour but d'informer et d'orienter les personnes sur leurs droits et aides tout en mettant en place des structures d'aide sociale telles que des hébergements pour personnes âgées afin de lutter contre l'isolement et la pauvreté.

Sans ces activités organisées au rez-de-chaussée, la Demeure de la Davrays, ne serait plus qu'une vieille bâtisse vacante. Celle-ci, selon les archives, semblerait avoir été construite entre 1646 et 1700 pour accueillir l'aumônier de la chapelle des Ursulines d'Ancenis-Saint-Géréon.

Il y a deux raisons principales à cette vacance. D'une part, le déménagement en 2019 de l'ancienne directrice et de la personne qui entretenait les lieux avec pour conséquence, le premier et le second étage vides et laissés à l'abandon. D'autre part, le fait que cette demeure soit un legs. En effet, en 1971, la bâtisse fût léguée à la commune par Mme Hugué, ancienne propriétaire de la Demeure qui avait pour souhait, que ce lieu soit à destination des personnes âgées. La demeure semble figée dans sa forme entre un départ sans retour et une histoire contrainte. On peut ainsi se demander, en quoi le legs met-il la Demeure dans un état de cristallisation ?

I. Legs, transmission, et dépendance

Avant de travailler sur ce projet, le legs représentait à mes yeux un simple moyen de transmettre à une personne un bien au décès du propriétaire. Mais face à la situation du legs de la Demeure de la Davrays cela semble être bien plus complexe que cela. C'est pourquoi, il est intéressant de voir comment le mot legs est défini.

1. Le legs

Le legs du français « *Lais* » signifiant « *laisser* » a subi un changement de signification suite au rapprochement avec le mot « *Legatum* » en latin, signifiant donc « *léguer* »³. On passe ainsi de la simple action de laisser quelque chose à quelqu'un à une notion plus spécifique. Mais alors, qu'est-ce que ce changement a apporté de plus à ce mot ? Selon le *Petit Robert* et le site internet *Dictionnaire Juridique*, le legs est défini comme un acte de transmission fait par testament, qui, en plus de cela, est considéré comme « une gratification consentie »⁴. Cette gratification est donnée au « légataire »⁵. Ce légataire peut être soit une personne qui fait partie des héritiers du « testateur »⁶, qui a fait le choix de donner plus que la part d'héritage qui lui revenait de droit, soit à une personne qui ne fait pas partie de ses héritiers légaux. On voit donc qu'on ne parle plus de laisser quelque chose mais de transmettre quelque chose, ce qui semble donner une sensation d'un poids plus important à la personne qui accepte de recevoir ce legs. À mon sens, quand on décide de laisser quelque chose on ne se soucie plus de son devenir, car il ne nous viendrait jamais à l'idée de laisser à une personne un bien qui nous est cher. Tandis que dans la transmission, on ressent plus une emprise dans l'idée qu'une partie du bien reste à nous et que même s'il ne nous appartient plus à un moment donné, on pourrait remonter vers le propriétaire originel du bien ; on garde une trace d'un passé révolu.

3 CNRS, « CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) », Créé en 2005, [consulté le 28/09/2024]

4 BRAUDO S., « Dictionnaire juridique », Créé en 1996, [consulté le 28/09/2024]

5 Ibid p.5

6 Ibid p.5

Cette pensée s'est d'autant plus renforcée en lisant un passage du livre *Léguer, Hériter* livre écrit, sous la direction de François Dubet. Il est écrit :

« Par leurs legs, elles veulent laisser leur nom sur une plaque ou une liste, une trace, survivre à leur disparition »⁷

On peut constater, que même si un legs est donné sans volonté de recevoir quelque chose en retour, il y a une envie de laisser une trace et un désir de contrôle du bien, malgré la disparition de la personne. En effet, quand bien même, le bien ne lui appartient plus aux yeux de la loi, le testateur gardera une empreinte sur ce dernier par son geste généreux de legs, puisque son nom ressortira toujours sur les papiers et au fil des discussions.

Autre sujet qui me questionne dans cette définition : le terme de gratification consentie ; ce terme semble aussi correspondre à la notion du don. Cependant, est-ce que le legs et le don possèdent le même sens ? Ou y aurait-il un ou plusieurs éléments qui les distinguent ? Le don du latin « *donum* » symbolisant l'action de donner se définit comme une action « d'abandonner gratuitement à quelqu'un la propriété ou la jouissance de quelque chose [...] sans rien recevoir de lui en retour »⁸. À première vue, on peut penser que la signification est similaire à celle du legs, mais un mot permet d'en différencier le sens : l'abandon. Ce terme possède une connotation forte montrant que la personne qui fait acte de don n'a plus aucune raison de garder ce qui va être donné et qu'il n'a donc plus d'attache envers ce bien.

Or, le legs possède cette attache, car on ne transmet le bien qu'après sa mort. Sans la finalité de vie de la personne, le bien serait encore à elle. Ce serait donc cet attachement qui différencie le don à un legs, rendant cette transmission plus délicate à modifier pour la personne qui reçoit un legs.

7 DUBET F., *Léguer, Hériter*, La Découverte, (coll. Recherches/ Fondation pour les sciences sociales), 2016, p.12

8 Ibid p.6

On peut imaginer que la personne est en conflit interne entre ses envies d'une potentielle transformation du bien légué et le poids des attentes transmises par le testateur au légataire.

Toutefois, Marcel Mauss, dans son livre *Essai sur le don*, explique que, malgré l'abandon du don, le donateur garde une part de propriété ; comme le testateur du legs garde un droit de propriété sur le bien par les conditions laissées. Marcel Mauss écrit : « Ce qui, dans le cadeau reçu, échangé, oblige, c'est que la chose reçue n'est pas inerte. Même abandonnée par le donateur, elle est encore quelque chose de lui. Par elle, il a prise sur le bénéficiaire, comme par elle, propriétaire, il a prise sur le voleur. »⁹

Par cette emprise, le bénéficiaire ou le légataire ne peut pas faire ce qu'il veut du bien, un sentiment de devoir en retour pèse sur cet échange. Ce sentiment, Marcel Mauss le nomme le contre-don. Pour lui, on ne donne jamais quelque chose sans désirer, consciemment ou inconsciemment, un retour à l'offre.

J'irais plus loin en disant que, dans l'hypothèse que le donateur ne voudrait vraiment rien, le bénéficiaire se sentira obligé de donner en retour pour « soulager sa conscience », d'être aussi généreux que la personne qui lui a donné. Marcel Mauss émet une hypothèse en lien avec cette pensée. Pour lui : même si on n'a pas le choix d'accepter un don (et donc un legs), on accepte plus que le bien. Il dit en parlant du don : « On fait plus que de bénéficier d'une chose et d'une fête, on a accepté un défi ; et on a pu l'accepter parce qu'on a la certitude de rendre, de prouver qu'on n'est pas inégal »¹⁰

Mais alors quel défi a été entrepris lors de la transmission du legs ? Et a-t-il été bien restitué ?

9 MAUSS M., *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, (coll. Les classiques des sciences sociales), 1923-1924, 106 p.

10 Ibid p.7



St Gèreon

Clos Geron

NANTES

Stade

pit Min

phaget

Mouchet

29.9

14.2

Ecole

2. La transmission du legs : le contre-don de la Demeure

Dans le cas de la Demeure, l'acte de transmission de legs en 1971 a engendré la nécessité d'accomplir le souhait de Madame Huguet qui a légué son lieu pour qu'il soit à destination des personnes âgées. Ce choix est né d'une discussion en 1970 entre Mme Huguet et l'association de la Maison de Retraite de la Davrays, sur un projet de création d'une maison de retraite par le biais de l'acquisition de sa demeure. À cette époque, la demeure est située à côté d'un grand terrain qui offrait l'opportunité de créer un nouveau lieu dédié à accueillir le grand âge. Au lieu de vendre la Demeure, elle a fait le choix de la léguer pour que le projet voit le jour. Or, en raison d'un tarif trop élevé à la journée de la maison de retraite, le projet fut abandonné en 1974.

Après enquête auprès des habitants d'Ancenis, l'association prit la décision de s'orienter vers un projet de Foyer-Logement pour les personnes âgées autonomes. Cette enquête a fait apparaître le sentiment d'isolement que les personnes âgées ressentent dans leur foyer devenu trop grand et le souhait des jeunes couples de faire venir près d'eux, leurs parents dans un établissement adapté.¹¹ Le 3 Novembre 1982, la demande d'autorisation pour la création d'un Foyer-Logement est déclarée favorable par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales des Pays de la Loire.

11 Archives Départementales de Loire-Atlantique, Dossier Projet du Foyer-Logement de la Davrays

À partir de ce moment, s'entame donc la rénovation de l'ancienne Demeure de Mme Huguet et la naissance d'un bâtiment de 57 appartements sur 4 niveaux pour la Résidence, le tout relié par un couloir réunissant les rez-de-chaussée des deux édifices. C'est donc le 1er Novembre 1985 que la Résidence de la Davrays ouvre ses portes, sous la gestion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

À l'ouverture de celle-ci, La Petite Davrays (Ancienne demeure de Mme Huguet) était à destination du personnel du Foyer-Logement : le rez-de-chaussée était aménagé en tant qu'espace d'administration, tandis que le R+1 et le R+2 servaient de logement pour la directrice de l'établissement et pour la personne entretenant le lieu.

Cet acte de transmission du legs a donc permis de créer la Résidence de la Davrays. Sans cet acte, le projet n'aurait pas vu le jour. Le legs a donc offert l'opportunité aux personnes âgées de ne pas quitter le Pays d'Ancenis et de rester à proximité du village où elles ont grandi.

On se retrouve donc, selon moi, face à un sentiment conscient ou inconscient de devoir quelque chose à Mme Huguet, car sans elle, les personnes âgées n'auraient pas habité ce lieu. D'autant plus que le cadre est calme et apaisant. Ce lieu agréable est entouré de verdure et possède même un étang où l'on peut pêcher et observer ce paysage. La plupart des personnes résidentes et des gérantes avec qui j'ai pu discuter sont unanimes sur la chance de vivre ou d'exercer leur travail dans un environnement aussi verdoyant. C'est pourquoi, le souhait du legs de Mme Huguet étant honoré, on n'aurait pu penser que la demeure allait revivre grâce à cette nouvelle fonction et grâce à la reconnaissance des résidents envers Mme Huguet.

Malheureusement, l'occupation initiale de la petite demeure cesse en 2019.



Depuis ce moment-là, le 1er et 2ème étage sont vacants, rien n'a bougé (les cuisines et salles de bain sont toujours présentes et se dégradent inexorablement). Le rez-de-chaussée, quant à lui, offre trois salles aménagées : une salle de billard, une salle pour des activités manuelles et une salle de fête. Cependant, malgré son libre accès permanent pour les résidents, le rez-de-chaussée n'est pas souvent utilisé. Les personnes âgées se rendent dans le lieu seulement aux heures définies par le programme d'activités de la semaine. Ce n'est qu'occasionnellement que la vie se passe au sein de cette bâtisse, la laissant vide et seule la plupart du temps.

Mais alors pourquoi le lieu est-il laissé dans cet état semi-vacant, alors que sans lui rien n'aurait vu le jour ?



Cuisine et Salle de Bain du logement de l'ancienne directrice



3. Dépendance et sentiment d'illégitimité au legs

Même si la vacance du lieu m'attriste, du fait que la demeure meurt à petit feu, j'ai conscience que les personnes qui vivent dans le lieu sont attachées à la Petite Davrays et que, par conséquent, sa semi-vacance ne résulte pas d'un abandon volontaire de la part des usagers. Mais alors, qu'est-ce qui peut être la cause d'un blocage à un potentiel devenir pour la Demeure ?

Au moment où l'ancienne directrice habitait le lieu, la résidence était considérée aux yeux des habitants d'Ancenis comme une maison de retraite, car tout fonctionnait comme tel. On peut supposer que cette proximité des habitats, tissait un lien particulier entre elle et les résidents car les deux bâtisses sont liées physiquement par une coursive abritée prenant la forme d'un couloir, qui comme un cordon ombilical permet les échanges d'un lieu à l'autre par le rez-de-chaussée.



Le lien du latin « *Ligamen* » signifiant « lien, cordon, bande, bandage »¹² est définie selon le Petit Robert comme ce qui nous attache de manière affective et/ou intellectuelle à quelque chose, qui peut mettre une personne « dans un état d'étroite dépendance »¹³. Ce lien, d'un point de vue social, entraînerait une forme de dépendance entre les personnes âgées et la directrice en raison de cette grande facilité d'accès entre les deux lieux d'habitation. Une sorte de confusion s'installe dans la lecture des espaces entre la demeure et la résidence, une forme complexe mais unitaire, forme un conflit d'usage donnant l'impression que tout le monde vit dans le même bâtiment. Il est donc implicite que la directrice pouvait être sollicitée plus que ses fonctions lui demandait, basculant donc dans un mode de vie semblable à une maison de retraite. Les personnes âgées étaient dépendantes d'elle, ne voyant aucune distinction entre ses moments de travail et ses moments de repos.

De plus, en visitant les appartements vacants, j'ai pu observer un boîtier au sein du logement de la directrice qui permettait aux résidents de la contacter directement, empêchant toute intimité. Toute la conception du lieu était donc réfléchi pour que la Résidence dépende de la Demeure.

12 CNRS, « CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) », op. cit., p.5

13 ANON, *Petit Robert 1*, LR, 1990, 2202 p.

Or, depuis leurs déménagements, cette dépendance s'est inversée. L'actuelle gérante n'habitant plus le lieu, les personnes âgées sont plus autonomes, retrouvant donc la fonction originelle d'un Foyer-Logement. Mais on observe aussi cette dépendance inversée aux regards de la Résidence et de la Demeure, qui ne profite pas à celle-ci. En effet, le bureau des gestionnaires du lieu n'est plus dans la Demeure, mais dans la Résidence, au niveau du couloir qui lie les deux bâtisses, parallèlement à celui-ci. Lorsqu'on rentre, la demeure s'efface, car depuis l'accueil, on tourne le dos au seul accès actuel possible de la demeure. Ce déménagement a permis à la Résidence d'acquiescer la seule fonction qu'elle ne possédait pas dans son lieu : l'accueil, la rendant maintenant plus autonome par rapport à la Demeure. La Petite Davrays ne possède donc plus aucune fonction importante en lien avec la Résidence. Elle se retrouve à dépendre de l'envie des usagers et de son libre accès pour effectuer des activités non faisables dans le Foyer-Logement.



Intérieur de la Résidence montrant l'accueil et l'accès à la Demeure ©Sophie LeBoeuf

La demeure dépend aussi de la condition du legs qui est d'en faire un lieu pour les personnes de grand âge. On ne peut donc pas proposer un nouveau projet qui pourrait profiter à la ville d'Ancenis sans le rattacher aux personnes âgées. Cette condition entraîne aussi un lien de dépendance entre les résidents et la demeure, puisque les résidents savent que le lieu est à destination de leur tranche d'âge. C'est pour cette raison qu'ils ne veulent pas « couper le cordon » avec la Petite Davrays. Ils se sentent donc légitimes à garder la demeure, mais paradoxalement, ils se sentent illégitimes à modifier, voire à s'approprier le lieu. En effet, lors d'une rencontre avec deux résidentes, Mme Huteau et Mme Mereo, j'ai pu les questionner sur la possibilité d'aménager la Demeure et notamment ses étages. Leurs réactions immédiates ont été de me dire de faire attention, car il y avait des personnes qui vivaient en haut, comme si l'esprit des personnes qui ont vécu dans le lieu résidait encore entre ces murs et qu'il ne fallait pas les déranger.



Mais au final, qu'est-ce que signifie être illégitime ? Illégitime du latin juridique « *illegitimus* » signifiant « illégal, illégitime »¹⁴ est défini selon le *Dictionnaire Encyclopédique* comme quelque chose « qui se situe hors des institutions établies par la loi »¹⁵, ou encore, quelque chose « qui n'est pas fondé, justifié »¹⁶. Or, ici, ce n'est pas hors la loi d'imaginer un projet futur pour une demeure qui n'a plus vraiment d'usage - à condition de respecter les termes du legs s'il y en a -. Les personnes âgées ne peuvent donc pas se sentir illégitimes selon cette définition, d'autant plus qu'elles sont, selon moi, les plus légitimes à proposer un projet dans le lieu, puisque Mme Huguét avait clairement demandé que ce lieu soit, un espace réservé pour le grand âge.

Alors y aurait-il un manque de fondement et de justification pour eux à envisager un nouveau programme dans la Petite Davrays ? Cette théorie est peut être possible, mais de ce que j'ai pu voir et entendre, il semblerait que les résidents ne manqueraient de rien, hormis peut-être d'un commerce alimentaire, lieu qui se trouve à Ancenis trop loin d'accès pour eux. Cependant, il me semble qu'ils souhaiteraient beaucoup plus mais qu'ils n'osent pas le proposer tiraillés par un sentiment d'illégitimité et une envie injustifiable. La plupart se considèrent chanceux d'être là dans un lieu conçu et voulu pour eux, il faut donc à leur yeux être reconnaissant au lieu d'en vouloir plus.

14 CNRS, « CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) », op. cit., p.5

15 COLLECTIF, *Dictionnaire encyclopédique*, Larousse, 1999, 1722 p.

16 Ibid p.18

Mais alors, qu'est-ce qui fait qu'on devient légitime ? Dans le livre *Le Savant et le Politique*, Max Weber essaye de comprendre pourquoi on légitime la violence physique exercée par l'État Moderne. Il en arrive à la conclusion que selon lui :

« l'État consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime »¹⁷

considérant donc que, sans un rapport de domination et de pouvoir, il n'y aurait pas de légitimité exercée.

Nous pouvons supposer que cette vision ne s'applique pas seulement à l'État. En effet, nous rendons consciemment ou inconsciemment légitime tout acte qu'une personne fait dans la mesure où elle possède un rapport de domination sur nous. Ce rapport de domination peut prendre plusieurs formes. Comme dans l'idée du don et du contre-don, il y a toujours une réciprocité : ne pas se soumettre ou accepter les ordres peut s'avérer positif ou négatif selon les cas.

On peut imaginer deux personnes qui ont des compétences spécifiques. Chacun possède une science, un savoir qu'il maîtrise mieux qu'un autre. Entre eux deux s'installe alors un rapport de domination entre le sachant et celui qui apprend. On peut aussi mettre en lien la hiérarchie naturelle qui s'installe entre un enseignant et un apprenant. Il y a ici un respect ou une forme d'admiration qui teintent la relation et rend la domination acceptable et positive.

17 WEBER M. *Le Savant et le Politique*, Union Générale d'Éditions, (coll. Le Monde), 1963, p.87

Ce rapport de force peut aussi être consécutif à une soumission par la contrainte ou la peur. La domination est alors imposée. Les régimes totalitaires par exemple fonctionnent sur ce schéma qui peut se fonder sur le mensonge, la terreur, le rejet de la différence ou de l'étranger. L'individu est contraint, il peut difficilement résister à cette oppression par peur d'être lui-même rejeté ou éliminé. On comprend donc que sans intérêt ou sans obligation, il n'y aurait pas de rapport de domination et donc pas de légitimité.

Pour en revenir à la citation, on peut supposer que rendre légitime la violence de l'État c'est permettre à ceux qui se soumettent, de se sentir protégés par l'État. Cet état est garant du respect des lois, nous acceptons alors cette violence par peur d'en subir les retombées, nous déléguons le pouvoir et la domination en espérant trouver une tranquillité et une protection.

Pour aller plus loin Weber distingue dans son ouvrage trois raisons à cette domination, sous-entendant trois fondements de la légitimité. En premier lieu, il y a « l'autorité de l'« éternel hier »¹⁸, qui consiste en une autorité qui est ancrée en nous et que nous devons respecter, par exemple le pouvoir d'un roi en monarchie. Dans le cas de la Demeure de la Davrays, on peut supposer que ce rapport de domination autoritaire est encore exercé par Mme Huguet qui a légué ce lieu et non pas par la mairie, propriétaire actuelle de la demeure. Ce pouvoir d'autorité fut scellé dès lors que Mme Huguet a inscrit sur son testament des conditions au legs qui, aux yeux de la loi, doivent être respectées.

18 Ibid p.19

En second lieu, il y aurait une « autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu (charisme) »¹⁹, qui consiste à rendre légitime une personne par son côté inspirant pour les autres, qui donne envie de suivre la personne. Par exemple, lors de ma rencontre avec des résidentes de la Davrays, nous avons parlé du projet que la mairie avait au sujet de la demeure. Les résidents étaient déterminés à garder le lieu pour eux, rappelant que la bâtisse fut à l'origine léguée pour leur tranche d'âge. Cet exemple montre bien que Mme Huguet exerce encore une autorité sur le lieu, car les résidents veulent à tout prix préserver sa décision.

Et, en troisième lieu, il y aurait « l'autorité fondée sur l'obéissance »²⁰, qui signifie le fait de suivre des règles qui sont cohérentes avec la pensée commune. Si nous nous appuyons sur l'idée que c'est Mme Huguet qui possède le pouvoir de domination sur la Davrays, et qu'il y a en effet un côté inspirant - même pour moi qui ne suis pas vraiment concernée par l'acte du legs - de donner sa demeure à titre gratuit dans le but qu'une génération puisse s'épanouir. On légitime par conséquent tous les choix qui ont été faits par Mme Huguet de son vivant et même après sa mort. En effet, il est cohérent pour ceux qui côtoient le lieu de suivre les règles établies par Mme Huguet, qui ont permis à la Résidence de voir le jour et de continuer à perdurer. De ce fait, Mme Huguet étant décédée, personne ne peut se considérer légitime à « reprendre le flambeau » car personne dans la Résidence ne l'a connue, et si on met en lien, comme le dit Weber, la légitimité et le pouvoir, ici il n'y a pas eu de passation de pouvoir malgré le changement de propriétaire. À la suite de cette réflexion, on peut penser que nous sommes dans une impasse. En effet, sans un reversement de pouvoir, rien ne pourrait donc avancer. N'y aurait-il pas une autre manière d'entrevoir un sentiment de légitimité par un autre biais ?

19 Ibid p.19

20 Ibid p.19

Selon Amin Maalouf, un écrivain libano-français du XXe et XXIe siècle, dans son livre *Le dérèglement du monde*, la légitimité

« c'est ce qui permet aux peuples et aux individus d'accepter, sans contrainte excessive, l'autorité d'une institution, personnifiée par des hommes et considérée comme porteuse de valeurs partagées. »²¹

Ici, on ne parle plus simplement de respect de la loi et de pouvoir, mais de respect de valeurs partagées, qui correspond plus à la Davrays car ici, la valeur partagée, que ce soit actuellement ou à la naissance du projet : c'est le bien-être et la possibilité pour les personnes âgées de « bien vivre » dans un lieu paisible.

Ce serait donc grâce à cette valeur partagée que l'on pourrait convaincre les personnes âgées et tous les acteurs de la résidence qu'ils sont bien légitimes pour s'approprier ce lieu.

Dans cette partie, nous avons pu comprendre ce qu'est un legs et comment cette notion se distingue d'un don. Mais très souvent, lorsqu'on parle de legs, on parle aussi d'héritage. Quelles sont donc les nuances à comprendre qui différencient ou confondent le legs et l'héritage ?

21 AALOUF A., *Le dérèglement du monde*, Grasset & Fasquelle, (coll. Essai Français), 2009, 216 p.



II. Héritage et potentiel de transformation

L'héritage, est défini, selon le *Petit Robert*, comme un acte de transmission, mais qui, contrairement au legs, s'effectue par succession. Un legs peut se transmettre à n'importe qui, contrairement à un héritage qui se transmettrait aux personnes concernées, de génération en génération. Mais que signifie et engage cette notion d'une génération ?

Génération, du latin « *generatio* » signifiant « engendrement, reproduction »²² est employé au pluriel par *Le Dictionnaire des Sciences Humaines*. Le mot « générations » est divisé en quatre formes. La première forme « générations familiales » est définie comme le temps qui sépare les individus d'une même famille. Ce temps de séparation est d'environ 25 ans²³, on retrouve la même définition dans le *Petit Robert* et le *Dictionnaire d'Économie et de Sciences Sociales*.

La deuxième forme « générations démographiques » est définie par le fait de rassembler des individus qui possèdent la même tranche d'âge. Là aussi, on retrouve cette définition dans le *Petit Robert* et le *Vocabulaire Technique de la Philosophie*, qui va plus loin en ajoutant que cette tranche d'âge possède « un fond historique ou culturel différent des individus de l'intervalle suivant ou précédent. »²⁴. Le *Dictionnaire Sciences Humaines* considère cette définition comme la troisième forme de génération, la nommant « générations historiques ». Le *Dictionnaire Sciences Humaines* considère cette définition comme la troisième forme de génération, la nommant « générations historiques ».

22 CNRS, « CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) », op. cit., p.5

23 MESURE S. & SAVIDAN P., *Le dictionnaire des sciences humaines*, Puf, (coll. Dictionnaires quadrige), 2006, 1376 p.

24 LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Puf, (coll. Grands Dictionnaires), 1991, 1352 p.

Entre générations démographiques et générations historiques, on retrouve la dernière forme, « générations sociales » qui est un terme employé par les sciences sociales dans le but de comprendre et de dresser un diagnostic sur la manière de fonder une génération en prenant comme base première le rassemblement entre les individus possédant le même âge, dans l'optique de faire société. Ici dans le cas de la Demeure et d'après la définition, on pourrait parler de génération démographique, car la Résidence - hors les employés - rassemble des individus qui sont dans la même tranche d'âge.

Assurément, la Résidence de la Davrays accueille des personnes de grand âge qui ont un lien avec la commune d'Ancenis-Saint-Géréon par leurs familles qui vivent à proximité ou par le fait qu'ils sont originaires des environs. On pourrait donc parler de génération géographique : par le lieu où ils ont vécu, possèdent une même culture, voire les mêmes habitudes. On peut citer par exemple, les régions françaises qui pour certaines possèdent leur propre langue. Cela crée un sentiment d'appartenance avec les personnes qui vivent dans la même région.

Mais cette définition n'est pas seulement utile pour savoir quelle forme de génération est concernée, elle est aussi utile pour comprendre comment un héritage peut se transmettre de génération en génération. Dans le livre *À la recherche de liens entre les générations*, Jean-Jacques AMYOT parle de la notion transgénérationnelle qui se définit comme « une transmission, voulue ou non, consciente ou non, matérielle ou non, issue de générations vivantes ou disparues [...] Il s'agit donc d'un long et ininterrompu phénomène de transmission dont chaque génération, dépositaire et passeur, réaménage les éléments symboliques, matériels et identitaires. »²⁵

On a donc l'idée de transmettre quelque chose de symbolique, matérialisé et identitaire, qui semble tellement important dans notre vie que, consciemment ou inconsciemment, on veut le faire perdurer. On peut donc imaginer que l'on fait tous partie d'une même génération semblable à la génération historique citée auparavant, qui nous lie tous ensemble par certains éléments symboliques qui font notre identité.

Mais alors quel héritage matériel et immatériel la demeure a laissé qui constituent un symbole et une forme identitaire aux générations qui vivent, qui ont vécu et qui vivront dans le lieu ?

²⁵ AMYOT J.-J., *À la recherche de liens entre les générations*, Hyg e, (coll. D bats Sant  Social), 2016, 106 p.

1. Héritage immatériel : la mémoire et le souvenir

Avant de s'intéresser aux éléments du passé propres à la Demeure, il me paraîtrait intéressant de définir et de comprendre notre relation particulière avec le souvenir et la mémoire. Le souvenir, selon *Le nouveau Petit Robert*, provient du latin « *Subvenire* » signifiant « se présenter à l'esprit ». De manière générale, le souvenir correspond à l'idée de la mémoire par le fait de se rappeler dans le présent d'une expérience vécue dans notre passé.²⁶ Sans la mémoire, il n'y aurait donc pas de souvenir et d'acte pour se remémorer le passé. Selon Paul Ricœur dans son livre *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, le souvenir est un

« court-circuit entre la mémoire et l'imagination [...] évoquer l'une – donc imaginer –, c'est évoquer l'autre, donc s'en souvenir »²⁷

D'après la définition du *nouveau Petit Robert* et la pensée de Paul Ricœur, on peut en déduire que la mémoire concerne donc le présent, ce que l'on garde en tête. À contrario, le souvenir appartient au passé, mais nous avons besoin de notre présent (mémoire) et de notre imagination pour se souvenir.

26 REY A. & REY-DEBOVE J. & COLLECTIF ROBERT ET COLLINS, *Le nouveau Petit Robert*, Le Robert, (coll. Nouv. Petit Robert), 2007, 2837 p.

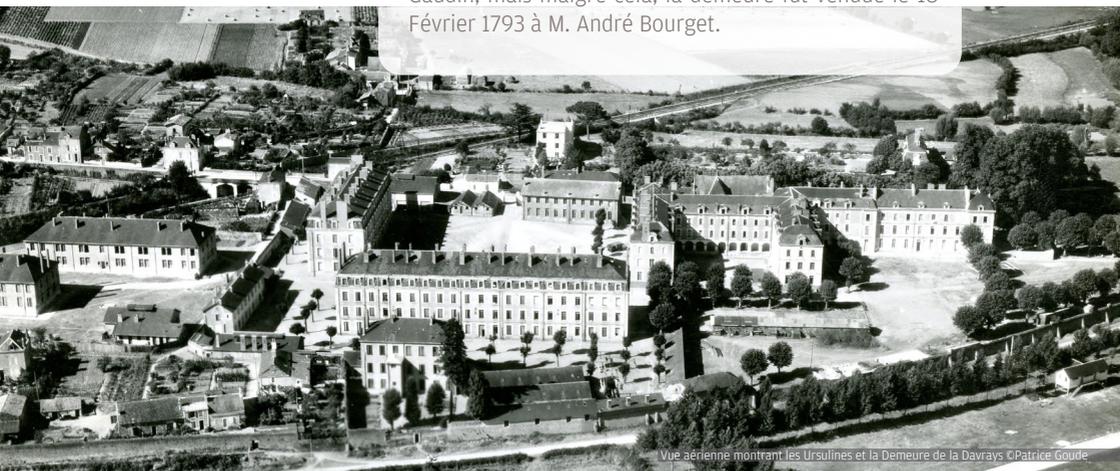
27 RICOEUR P., *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Points, (coll. Points Essais), 2003, 736p

En écoutant le philosophe Franck Lopvet dans le podcast Faut-il faire confiance à ses souvenirs ?, il aborde un exemple intéressant qui permet de comprendre pourquoi notre imaginaire entre en jeu dans nos souvenirs. Il raconte l'histoire d'une personne qui, lors de son enfance, voyait son frère partir en colonie de vacances, pendant que lui restait chez sa mamie. À l'âge adulte, lorsqu'il raconte ce souvenir, il se remémore ce moment comme d'une période où ses parents ne lui faisaient pas assez confiance pour qu'il parte en colonie. On voit bien qu'il y a de l'imaginaire, car lorsqu'il était enfant, il ne pouvait pas savoir la vraie raison pour laquelle il n'est pas parti, d'autant plus qu'il aurait pu, comme le dit Franck Lopvet, se souvenir de ce moment comme d'un moment où ses parents voulaient le protéger en vue de son jeune âge. Il y a donc bel et bien une notion d'imagination dans le souvenir. Le souvenir se construit alors face à notre perception actuelle du monde, jouant donc sur notre mémoire et notre imagination. Le souvenir n'est donc pas signe de vérité pure, il y a une part de mystère que nous tentons de combler par notre vision subjective.

C'est donc sûrement avec une part de mémoire et d'imagination que je vais tenter d'exposer ci-après l'histoire de la Demeure de la Davrays.

En 1642, les religieuses des Ursulines de Nantes s'établissent à Ancenis, plus précisément aux Ursulines de la Davrays. Ce serait entre 1646 et 1700 que la demeure aurait été construite pour que s'installe l'aumônier des Ursulines de la Davrays. Le nom de la Davrays provient du ruisseau qui sépare Ancenis de Saint-Géréon. D'ailleurs, la parcelle où est construite la demeure appartient à Saint-Géréon à cette période, tandis que les Ursulines sont situées sur le territoire d'Ancenis. Le dernier aumônier à avoir habité la demeure fut l'abbé Chardot en 1792. En effet, selon les archives, l'abbé Chardot fut déporté en vue d'un arrêté qui mit en état d'arrestation tous les prêtres qui refusaient le serment à la constitution civile du clergé. Il fût embarqué sur le bateau Marie-Catherine à l'âge de 53 ans.

Un an plus tard, le 23 Janvier 1793, lors de la Révolution Française, le Directoire du District d'Ancenis ordonne l'estimation de l'Aumônerie pour la vente en tant que bien National. Une polémique éclate entre M. Bourget, ancien président du District d'Ancenis et notaire, et le citoyen Gaudin ; tous les deux voulant acquérir la demeure. Cette polémique fait réagir les habitants d'Ancenis qui dénoncent un abus de pouvoir envers M. Bourget, le citoyen Gaudin étant le premier à avoir demandé la demeure. Vingt-six personnes de toutes classes sociales signent une pétition pour que la demeure revienne à Gaudin, mais malgré cela, la demeure fût vendue le 18 Février 1793 à M. André Bourget.



Vue aérienne montrant les Ursulines et la Demeure de la Davrays ©Patrice Goude

Environ 300 ans s'écoulent avant que figurent d'autres éléments concernant l'histoire de la demeure et de ses alentours. En 1953 le Conseil Municipal d'Ancenis se réunit à la suite d'une réclamation d'un certain M. Roger sur l'état du Ruisseau de la Davrays. En effet, il définit ce ruisseau comme « un marécage nauséabond »²⁸, dû à un déversement des égouts de la caserne des pompiers et des abattoirs dans le ruisseau.

En 1956, l'Association Syndicale des Marais de la Davrays fait une demande d'emprunt pour des travaux d'assainissement. Le but étant de transformer le ruisseau en collecteur fermé, car en plus de la pollution de celui-ci, le ruisseau inonde les champs des riverains.

Avant l'acte de legs de Mme Huguet en 1971, c'est la famille Giraudet qui habitait dans la Demeure de la Davrays. Les informations suivantes proviennent d'une discussion que j'ai pu avoir avec Mme Bernard et avec l'aide de M. Bernard, actuellement résidents à la Davrays. Mme Bernard était à l'époque l'employée de maison de la Famille Giraudet, elle travaillait chez les parents en centre ville et en extra à la demeure.

La famille Giraudet est une famille connue dans la ville d'Ancenis puisqu'ils possédaient une usine de cartonnage pour les boîtes de pharmacie. L'établissement était établi au niveau de l'avenue Francis-Robert à Ancenis. La personne qui habitait la demeure se nommait Jean Giraudet, qui est désigné par Mme Bernard comme une personne qui avait la folie des châteaux, ce pourquoi il aurait décidé de s'installer dans la demeure. À cette époque, Mme Bernard avait l'habitude de préparer le repas à la famille dans la cuisine qui était située au rez-de-chaussée de la demeure. Mme Bernard se souvient aussi que les terrains voisins étaient aménagés en jardinière.



Affiche Usine de Cartonnages Pharmaceutiques « G. Giraudet » ©Ebay.fr



Société des cartonnages de la famille Giraudet ©Ebay.fr

La Société des cartonnages de la Loire guerres. Elle a succédé aux établissements

28 Archives Départementales de Loire-Atlantique, Lettre datant de 1953



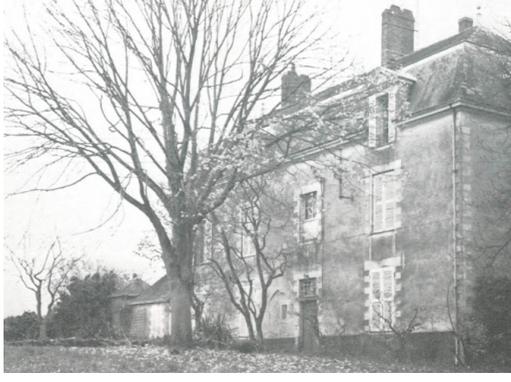
Ayant déjà détaillé l'histoire du legs et de l'après legs, je n'en parlerais donc pas ici. J'ajouterai seulement qu'en 1975, après l'abandon du projet de Maison de Retraite, la commune de Saint-Géréon renonça à participer au projet de Foyer-Logement, c'est pourquoi la commune accepta de modifier les limites territoriales pour permettre à la commune d'Ancenis de récupérer la parcelle pour que le projet soit réalisé.

En commençant mes recherches sur l'histoire de la Demeure, je n'aurais jamais pensé qu'elle ait une place aussi importante à sa petite échelle dans l'histoire d'Ancenis et de Saint-Géréon, même si elle semblait être mise en valeur par sa position dans l'espace. J'ai aussi été touchée d'avoir pu échanger avec Mme Bernard sur ses souvenirs liés à la Demeure et à la famille Giraudet, sachant que, malheureusement, sa mémoire commence à faire défaut, mais je pouvais voir à travers son regard et sa manière de me raconter cette période que ce fut la majorité du temps une période heureuse dans sa vie. Cela me donne d'autant plus envie de faire revivre ce lieu qui fut important sous divers aspects pour Ancenis-Saint-Géréon et ses habitants, dans l'optique que la demeure continue d'abriter des souvenirs heureux en ses murs.

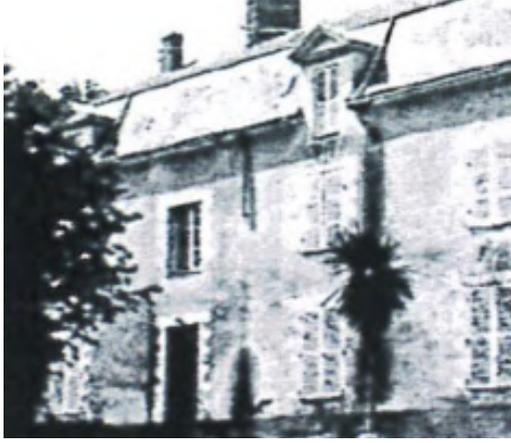


Face à ses souvenirs, on pourrait se demander si ; les souvenirs sont-ils toujours bien associés à l'héritage matériel, visible et laissé au sein de la demeure ? L'invisible, ce qui a disparu, peut-il se reformer par l'opération des souvenirs ?

Demeure de la Davrays dans les années 1970 ©Archive
Départementale de Loire Atlantique



Demeure de la Davrays dans les années 1980 ©Sophie LeBoeuf

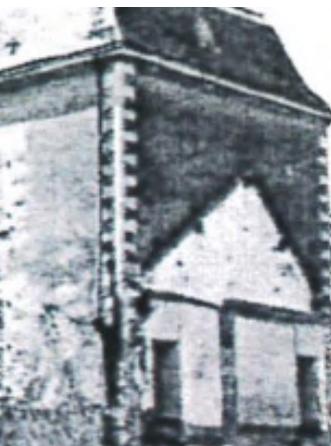


Demeure de la Davrays avec le couloir et les accès à l'ancienne extension





2. Héritage matériel : trace du passé visible et oubliée



Du temps de l'aumônerie jusqu'au legs, la Demeure formait un plan en L. Elle possédait une extension de plain-pied, liée au rez-de-chaussée de la demeure. Aujourd'hui cette partie n'existe plus, à la place il y a le fameux couloir qui relie la Demeure à la Résidence. Ce couloir n'englobe qu'une seule des deux ouvertures qui permettaient d'accéder à l'extension, laissant la deuxième ouverture visible de l'extérieur.

La façade de la demeure est composée d'un mur en moellons et d'un soubassement en granit, avec des encadrements et des raccords d'angle en pierres de tuffeau. Cette façade est recouverte d'un enduit ciment qui semblerait avoir été mis en œuvre lors de la rénovation en 1982 afin de pouvoir être en harmonie avec la résidence autonome construite à cette période.

À l'extérieur, lorsque l'aumônier habitait dans la Demeure, le terrain était délimité par un mur en pierres tout le long de la parcelle. Au fond du terrain, la demeure possédait une petite bâtisse en plan carré. Actuellement, certaines parties du mur sont encore visibles : celui situé du côté des Ursulines est intact et parallèlement à celui-ci, une partie du mur est conservée.



Concernant la petite bâtisse, elle est encore présente. En me rendant dans le lieu avec Éric, l'agent de maintenance de la résidence autonome, nous supposons que ce lieu était la chapelle privée de l'aumônier grâce à la présence d'une niche encastrée qui possède un petit arc en plein cintre, lieu où l'on dépose habituellement la statue d'un saint ou de la Vierge. Cette chapelle semble n'avoir subi que très peu de changements. Le sol en tomettes est d'origine, les murs sont en moellons de pierre avec un enduit.

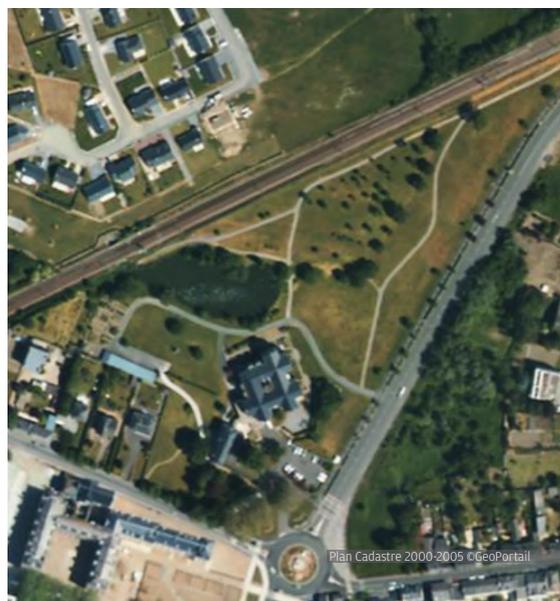
Cependant, de l'intérieur, on voit que la bâtisse, notamment la toiture, a été surélevée, car on aperçoit la présence de parpaings en béton sur le mur en moellons. Enfin, une grande ouverture fut rebouchée avec un enduit béton.

Pour ce qui est de l'environnement, le ruisseau de la Davrays n'est plus visible, une route étant construite sur le ruisseau ; l'actuel Boulevard Joseph Vincent. À la place, un étang s'est installé dans la parcelle qui tient son eau du ruisseau de la Davrays.





Plan Cadastre 1950-1965 CGeoPortail



Plan Cadastre 2000-2005 CGeoPortail

Malheureusement, n'ayant pas de documentation sur la période où la famille Giraudet demeurait, je ne peux pas analyser ce qui a été rénové en 1985 pour accueillir la fonction actuelle de la Résidence Autonome. Cependant, à en juger par les plans des archives qui concernent la création du Foyer-Logement, on voit que le 1er et 2e étages ont été rénovés comme nous les connaissons aujourd'hui à cette période. Des cloisons ont été ajoutées pour délimiter les deux logements.

Cependant, à en juger par les plans donné par Sophie Lebœuf, la Responsable de la Résidence, datant de 1983 qui concernent la création du Foyer-Logement, on voit que le 1er et 2e étages ont été rénovés comme nous les connaissons aujourd'hui à cette période. Des cloisons ont été ajoutées pour délimiter les deux logements.

L'escalier principal est cloisonné au R+2 pour permettre l'accès à la partie supérieure du logement 2 mais conserve malgré tout son garde-corps originel. Un autre escalier à double tournant fut ajouté pour le logement 1. Une ancienne ouverture intérieure a aussi été rebouchée pour délimiter les deux logements, laissant une pièce sans source de lumière naturelle.

LOGIS - OUEST
13 Boulevard des 2 Croix Angers. 49000
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Ville d'Ancenis
MAITRE D'OUVRAGE
LA DAVRAYS

FOYER DE PERSONNES AGEES

SEP 83
01

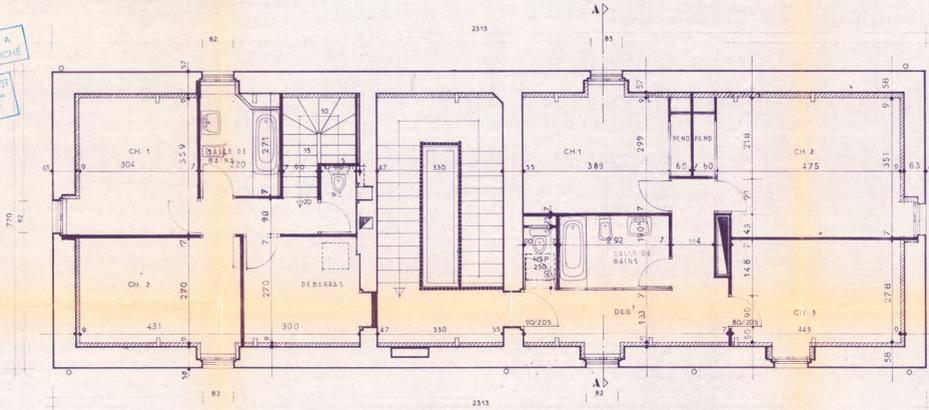
AMENAGEMENT
DE L'EXISTANT

éch. 0,02 m.p.m. DCE

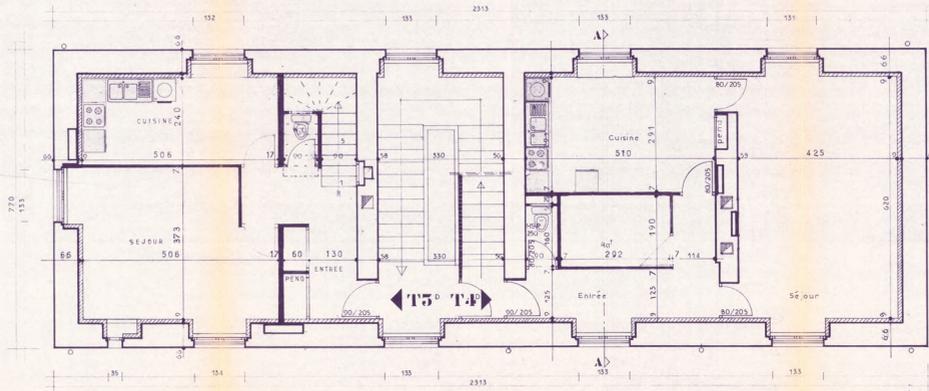
THOMAS & BLANCHET architectes 4, rue Bodiguel NANTES

COPIE CONFORME A
L'ORIGINAL DU MARCHE
9 AVR 1984
SA PHM 100-10031
15 Rue de la République
49100 Ancenis
2000000000
1000000000

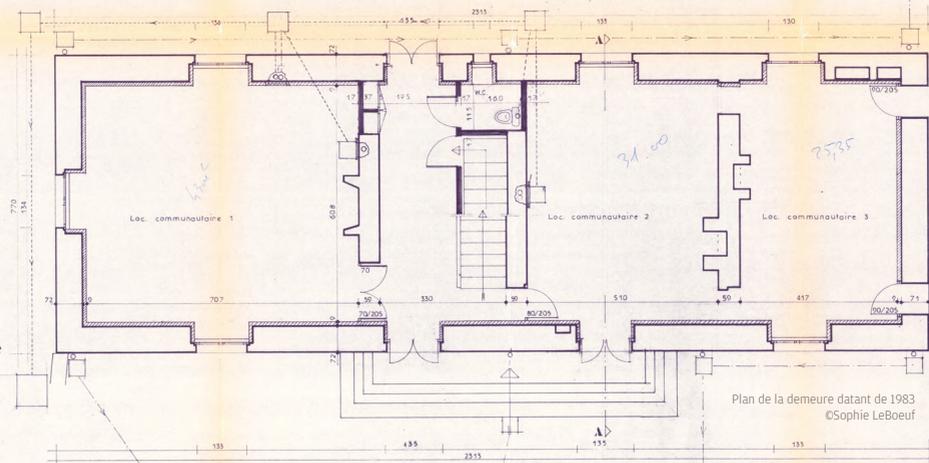
R+2



R+1



Rez-de-Chaussée



Plan de la demeure datant de 1983
©Sophie LeBoeuf



Souvenir dansant à la Salle des Tilleuls ©Album Photo de la Davrays de 2009



Souvenir d'anniversaire à la Salle des Tilleuls ©Album Photo de la Davrays de 2009



Moment calme à la Salle des Tilleuls



Souvenir festive ©Album Photo de la Davrays de 2009



Moment de nettoyage dans la Salle Billard

Enfin, en discutant avec Sophie, elle m'a expliqué que dans la bibliothèque de la Résidence il y avait des albums photos datant de 2008 où l'on peut observer que la demeure a été encore modifiée entre 2008 et 2024. À travers ces photos, on remarque que certaines ouvertures et menuiseries ont été modifiées : deux fenêtres au rez-de-chaussée sur la façade Nord-Ouest ont été transformées toutes les deux en porte battante à double vantaux. La salle des Tilleuls actuelle était une bibliothèque où l'on trouvait une cheminée vêtue de carreaux de briques rouges ; cheminée qui n'existe plus aujourd'hui. Les autres salles au rez-de-chaussée ne semblent pas avoir été modifiées entre 2008 et 2024 : nous apercevons le même faux-plafond en dalles, les mêmes menuiseries, le même sol en carreaux blancs et les mêmes couleurs aux murs. Seul l'aménagement est différent d'aujourd'hui.

Cette analyse descriptive de l'héritage matériel, nous permet de comprendre que certains souvenirs, certaines traces ont été effacées, voire oubliées, influençant donc l'aménagement extérieur et intérieur de la Demeure.

*Après alors, pourquoi oublie-t-on, ou bien
pourquoi décide-t-on d'oublier des souvenirs?*

Oublier, du latin « *oblitare* », de « *oblivisci* » se définit selon *le Nouveau Petit Robert* comme le fait de ne pas retrouver dans sa mémoire ou de ne pas se souvenir de quelque chose²⁹. Cette définition part donc du fait que l'on n'oublie pas, on n'arrive juste pas à se rappeler de tout donc à se souvenir. Dans l'ouvrage *À la recherche du temps perdu*, Marcel Proust commence son récit par le moment où il s'endort et qu'il rêve de son enfance. Cependant, il ne se rappelle pas de tout. Seuls quelques souvenirs se manifestent en lui. Il décide donc de chercher ce qu'il a oublié de son enfance.

L'exemple le plus connu de cet ouvrage, et qui porte d'ailleurs porte le nom de l'auteur, est celui de la Madeleine de Proust. Lorsqu'il boit son thé, Marcel Proust sent qu'au fond de lui, le goût du thé provient d'un moment passé de sa vie, mais il n'a pas le souvenir de quoi. Il dit :

« Certes, ce qui palpite ainsi au fond de moi, ce doit être l'image, le souvenir visuel, qui, lié à cette saveur, tente de la suivre jusqu'à moi. Mais il se débat trop loin, trop confusément [...] je ne puis distinguer la forme, lui demander comme au seul interprète possible, de me traduire le témoignage de sa contemporaine [...] lui demander de m'apprendre de quelle circonstance particulière, de quelle époque du passé il s'agit. »³⁰

29 REY A. & REY-DEBOVE J. & COLLECTIF ROBERT ET COLLINS, *Le nouveau Petit Robert*, op.cit Page 27

30 PROUST M., *À la Recherche du temps perdu*, La Bibliothèque électronique du Québec, (coll. À tous les vents), 1946-47, 467 p.

Il essaye donc de se rappeler, mais rien ne lui vient. C'est en abandonnant et en pensant à autre chose tout en buvant son thé que le souvenir lui revient. Ce goût, c'est celui de la madeleine qu'il mangeait le dimanche matin à Combray.

Cet exemple montre donc bel et bien que nous gardons tout en mémoire et que l'action d'oublier vient simplement du fait que le souvenir est trop loin de notre portée pour qu'il se manifeste en nous. De plus, cet exemple montre aussi que l'acte de se remémorer un souvenir possède une part d'aléatoire. Marcel Proust avait beau chercher intensément le souvenir dans sa mémoire, il ne lui est revenu qu'au moment où il n'y pensait plus. On n'oublie donc pas par volonté, tout comme l'on se souvient ; tout cela vient à nous avec une part de mystère.

Mais alors, pourquoi avons-nous peur d'oublier si nous ne le contrôlons pas ? Selon moi, l'oubli est souvent perçu comme une frustration. Nous voulons tous pouvoir nous souvenir de tout, car nous craignons de perdre une partie importante de notre vie. L'oubli est d'autant plus frustrant lorsqu'une personne arrive à se remémorer des moments vécus en commun que nous, avons oublié. On possède un sentiment d'être moins intelligent que la personne en face de nous qui, elle, se souvient de tout. Cette peur de l'oubli se manifeste donc par la peur de ce que les autres vont percevoir dans cet oubli. En lisant Paul Ricœur dans son œuvre *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, nous lisons un passage, qui explique ce qui est perçu par les autres lorsqu'on oublie. Il écrit : « C'est d'abord et massivement comme une atteinte à la fiabilité de la mémoire que l'oublie et ressenti »³¹

31 RICOEUR P., *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p.27

Oublier, aux yeux de la société, est donc signe de non fiabilité. En effet, on a tendance à se dire qu'il ne faut pas faire confiance à une personne qui a oublié son passé, car elle pourrait raconter un souvenir faussé. Or, nous avons vu précédemment que nos souvenirs résultent de la mémoire et de notre imaginaire. Si on garde cela en tête, alors rien n'est vraiment fiable. Pourtant, de manière générale, nous n'avons pas peur de nos souvenirs.

Alors, au final, pourquoi aurions-nous peur d'oublier ? N'y aurait-il pas une certaine beauté à associer à l'oubli, telle que le souvenir ?

Pour Nietzsche dans son livre *La Généalogie de la Morale*, l'oubli est perçu comme une faculté de « digestion »³² et « d'assimilation »³³ de nos souvenirs. Si on n'oubliait pas, les souvenirs pourraient nous hanter et nous serions enfermés constamment avec eux. Puisque, en restant sur l'idée de la digestion, si on ne digère pas nos aliments, ils resteraient en nous, jusqu'au moment où nous ne pourrions plus rien manger, car nous n'aurions plus de place. Oublier serait donc nécessaire, voire vital pour nous. Friedrich Nietzsche pense donc qu'oublier est une bonne chose et ce passage confirme cette vision :

32 NIETZSCHE F., *La Généalogie de la Morale*, 3e Édition Gallica, (coll. Bibliothèque Nationale de France), 1900, 299 p.

33 Ibid p.42

« Fermer de temps en temps les portes et les fenêtres de la conscience [...] faire table rase dans notre conscience pour qu'il y ait de nouveau de la place pour les choses nouvelles, et en particulier pour les fonctions et les fonctionnaires plus nobles [...] le rôle de la faculté active d'oubli, une sorte de gardienne, de surveillante chargée de maintenir l'ordre psychique, la tranquillité, l'étiquette. »³⁴

Ici, il compare l'oubli à une gardienne de notre conscience qui veille sur nous pour ne pas sombrer dans nos souvenirs. Cela nous permet de profiter pleinement du présent et de nous concentrer sur l'avenir.

Pour en revenir à la Demeure, si on suit la théorie de Nietzsche, nous avons donc oublié - par oublier, je pense, détruire et modifier - des éléments du passé de la demeure dans l'optique de pouvoir accueillir les besoins actuels des résidents.

Tout cela m'amène donc à me demander : que faut-il donc oublier, conserver, faire revivre pour que la demeure retrouve une fonction qui s'ancre à nouveau dans le présent et le futur des lieux.

34 Ibid p.42

3. L'oubli comme acte de conservation ?

Nous avons vu précédemment que la demeure était à l'origine en plan L et qu'aujourd'hui, à la place, il y a un couloir très fin qui lie la demeure à la résidence autonome. On pourrait supposer que la forme oubliée de la bâtisse originelle fut arrachée à la demeure, la privant d'un potentiel futur afin de faire perdurer dans le temps la plus grande partie de l'édifice. Sans ce sacrifice et cet oubli, il aurait été plus difficile, voire impossible, de conserver la demeure dans son état actuel, car il aurait fallu apporter de plus grandes modifications à la demeure, causant la perte de son identité pour accueillir le grand âge sous son toit. Le couloir pourrait donc être considéré comme le symbole de ce sacrifice qui donne à cette forme oubliée un nouvel usage au lieu.

C'est par cette vision de l'oubli comme un moyen de prolonger le futur de la demeure qu'il serait maintenant intéressant d'aborder la bâtisse selon différents angles.

Nous avons vu que certains résidents ont gardé en souvenir le moment où la demeure était habitée. Ce souvenir est aujourd'hui encore matérialisé dans le lieu qui en garde la mémoire. Par exemple, il y a encore les sonnettes avec les noms des anciens habitants de la demeure, mais aussi des autocollants qui ont été mis sur des placards et des portes. C'est par ces éléments cités auparavant qu'il est difficile de digérer le souvenir des personnes qui ont vécu ici. Il est compréhensible que les personnes âgées pensent que les anciens habitants sont encore présents dans le lieu, entraînant un sentiment d'illégitimité à utiliser ces espaces. L'oubli de ces marques d'appropriation pourrait permettre d'aider les personnes âgées à faire le deuil des anciens habitants et ainsi de pouvoir se réapproprier la demeure.





En observant le lieu dans son ensemble, l'escalier semble être le seul symbole de l'identité originelle de la demeure. Ce symbole est à la fois visible car il se distingue du reste de la bâtisse, et à la fois perceptible, car, lorsqu'on marche dessus, on entend le bruit du craquement du bois. Dans *À la Recherche du temps perdu*, M.Proust définit ainsi les sensations liées au souvenir :

« Mais quand d'un passé ancien rien ne subsiste, après la mort des êtres, après la destruction des choses, seules, plus frêles mais plus vivaces, plus immatérielles, plus persistantes, plus fidèles, l'odeur et la saveur restent encore longtemps, comme des âmes, à se rappeler, à attendre, à espérer, sur la ruine de tout le reste, à porter sans fléchir, sur leur gouttelette presque impalpable, l'édifice immense du souvenir. »³⁵

Cette vision des choses peut être mise en lien avec le sens de l'ouïe, car un son peut aussi nous renvoyer à un souvenir ou bien donner une idée de l'ambiance des espaces tout en témoignant du temps qui passe.

35 PROUST M., *À la Recherche du temps perdu*, La Bibliothèque électronique du Québec, op. cit., p.40

Nous avons vu que l'on hérite de souvenirs qui se répandent par le biais d'histoires racontées et/ou par des éléments encore visibles sur les bâtiments. Cet héritage a tendance à se transmettre de générations en générations avec une probabilité qu'au fil du temps, certains souvenirs ont été oubliés. Cette vision de l'héritage semble correspondre avec tout type de bâtiment. Que cela soit des écoles, des commerces ou bien d'autres, il y a toujours des souvenirs associés, et des éléments visibles de leur passage à travers le temps. Or, nous avons tous été témoins d'un moment où un de ces bâtiments fut « remis à neuf », effaçant toute marque de son passage dans le temps.

J'ai le souvenir d'avoir vécu cela avec un bâtiment situé dans un de mes villages d'enfance. À chaque fois, il est dur pour moi de me rappeler son aspect originel lorsque je me remémore des souvenirs de ce lieu, me laissant juste la sensation d'être face à une imposture. Cependant, le destin de ce bâtiment aurait pu être plus tragique, car certaines constructions se retrouvent détruites en raison d'un état d'usure jugé irrécupérable.

Ce constat m'amène à penser : y aurait-il pas une autre manière de travailler avec l'usure ? Faut-il toujours se résigner à recouvrir ou à détruire ce symbole du temps qui passe pour apporter de la nouveauté dans le lieu ?



III. Le patrimoine et l'usure comme ressources créatives

Nous avons tendance à assimiler l'usure comme un symbole du temps qui passe, mais qui altère la fonction première d'un objet ou d'un bâtiment. Dans le cas d'un bâtiment, quand on pense à un édifice qui symbolise le temps qui passe, on parle de patrimoine. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Y aurait-il une même vision et une même valorisation de ces symboles de temps que sont l'usure et le patrimoine ?

1. Patrimoine conservé, usure oubliée ?

Selon le site *CNRTL* le patrimoine est défini comme un « ensemble des biens hérités des ascendants ou réunis et conservés pour être transmis aux descendants »³⁶. Plusieurs biens peuvent être considérés comme un patrimoine. D'un point de vue architectural, cela peut être une église, un château, une maison ou encore un pont. Pour en revenir à la définition, nous avons l'idée de conserver un bien pour le transmettre aux générations futures. Cependant, ces biens sont soumis à l'épreuve du temps et donc à l'usure.

³⁶ CNRS, « CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) », op. cit., p.5

L'usure, selon le site *La Langue Française*, se définit comme une « altération ou dégradation progressive d'objets, de matériaux ou d'organes due à leur utilisation prolongée. »³⁷ La notion de patrimoine et d'usure semble donc intrinsèquement liée. Se pose alors une question : comment concilier la préservation du patrimoine marqué par l'usure du temps tout en tenant compte des exigences de transmission aux générations futures dans notre époque contemporaine ?

Dans l'idée de conservation, il est de coutume de préserver un patrimoine de notre passage du temps en rénovant - lorsqu'il est jugé trop usé - à l'identique l'édifice. Cette rénovation permet de donner aux générations futures la bâtisse dans le même état que nous l'avons reçu. Or ce n'est pas pour autant que certains décident d'assumer cette dégradation en soumettant des projets qui concilient patrimoine et modernité.

37 LE ROUX N., « La langue française », Créé en 2015, [consulté le 30/09/2024]

Par exemple, nous avons tous été témoins de l'incendie de Notre-Dame de Paris en 2019, qui a détruit la flèche et la toiture de celle-ci. Lors d'un appel à projet pour la rénovation de la cathédrale, plusieurs projets ont été soumis, notamment celui des architectes dijonnais Paul Godart et Pierre Roussel qui ont proposé de restaurer la flèche et la toiture en utilisant de l'acier et des panneaux de verre. Ce choix résulte d'une envie de leur part d'ancrer la cathédrale dans notre époque, en ajoutant une touche de modernité ; Paul Godart explique :

« On pensait que c'était marquer le renouvellement, et surtout marquer cette période. La montrer, et ne pas mettre de pansement sur la cathédrale »³⁸

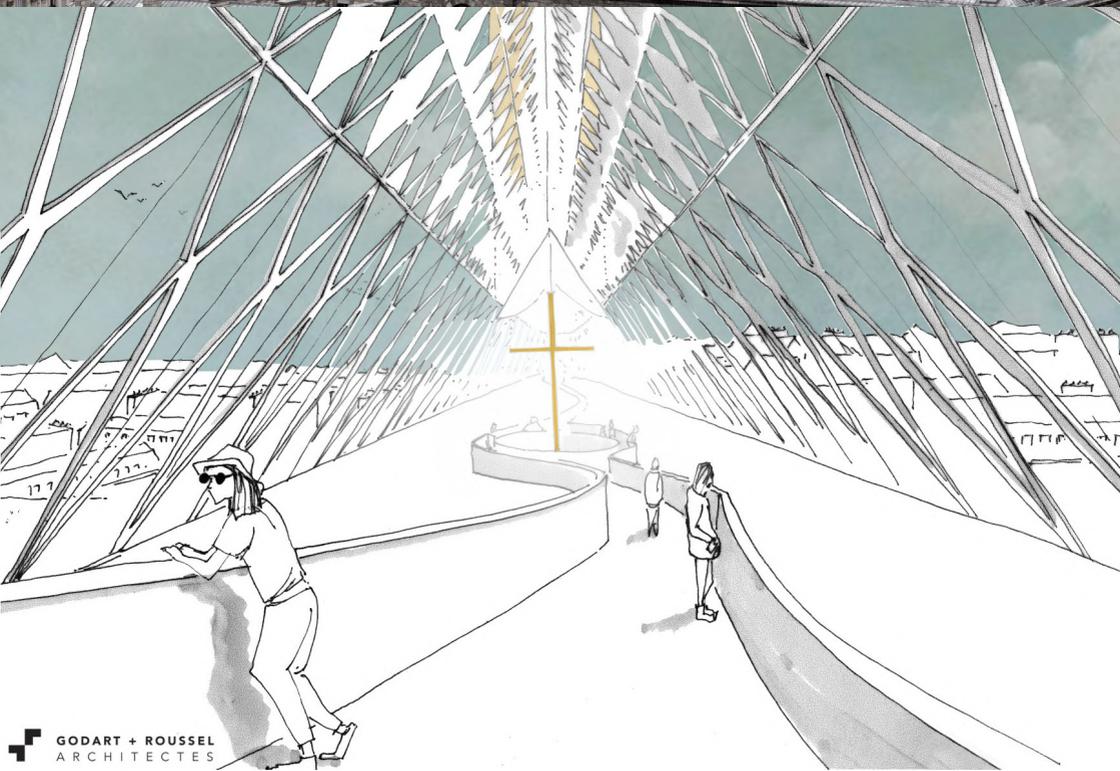
Cette envie de montrer la cathédrale est accentuée par la mise en œuvre d'un plancher vitré accessible au public afin que le lieu soit un espace de contemplation. Mais au final, ce projet n'a pas été retenu, le président ayant pris la décision que Notre-Dame serait reconstruite de la façon la plus identique possible.

Certes, cet exemple est pris dans l'extrême et semble décousu avec l'idée de travailler à proprement parler avec l'usure que l'incendie a provoqué, mais il montre que même l'acte de s'emparer de cet événement pour moderniser le lieu afin d'inscrire notre époque, n'est pas vu d'un bon œil dans la pensée commune. Mais alors, pourquoi faire le choix de reconstruire à l'identique un lieu qui a subi l'usure de notre temps ?

³⁸ JACOBO B., « Flèche de Notre-Dame : un «non-sens» pour l'architecte dijonnais Paul Godart », France Info, [consulté le 30/12/2024]



GODART + ROUSSEL
ARCHITECTES



GODART + ROUSSEL
ARCHITECTES

Comme vu auparavant, notre devoir est de transmettre des biens qui marquent certaines périodes révolues, mais nous n'acceptons pas de transmettre sur ces bâtiments notre usure, qui peut être un symbole du passage de l'édifice dans notre époque. Au lieu de ça, on préfère créer une copie conforme de ce qui a existé, comme pour soulager sa conscience d'une erreur de conservation qui a été faite de notre part. Cette vision renvoie à l'idée évoquée précédemment qu'il est probable que cela soit dû à un manque d'illégitimité à modifier ce qui nous est transmis. Mais aussi, cela peut renvoyer à un sentiment de peur, dans l'idée d'être la cause de la disparition de ce patrimoine qui fait état d'une période révolue. Cela peut aussi faire référence à la notion de don et de contre-don.

Assurément, nous avons hérité à titre gratuit des patrimoines. Il est compréhensible de nous sentir responsable de donner en retour et d'être à la hauteur pour conserver au mieux un bien afin de le transmettre aux générations futures. En conservant donc un patrimoine on le fige à une période qui à été marquante dans l'histoire de celui-ci, rendant dur de proposer un nouvel usage dans un lieu aménagé pour un usage révolu. C'est le cas pour la demeure qui est figée à la période, où elle fut rénovée en 1985 pour accueillir les employés de la résidence.

Pour en revenir à l'idée de conserver à l'identique un lieu pour pallier une erreur de conservation, quand on étudie un patrimoine bâti, on se renseigne sur l'histoire du bâtiment et notamment sur les modifications qui lui ont été apportées au fil des années. En ayant accès à cela et par le biais d'analyses techniques et d'emploi de matériaux, on sait rapidement quand le lieu a subi une rénovation à l'identique. On ne peut donc pas tromper les générations futures qui verront qu'à notre époque, nous n'avons pas été assez vigilants pour conserver le lieu. Cela m'amène à penser qu'il y a peut-être aussi une part d'auto-persuasion - pour ceux qui vivent dans l'époque - d'oublier que nous (par « nous » je parle de la société qui fait le choix de reproduire un lieu à l'identique) n'avons pas rempli notre part de contrat. Sauf que ce genre de manque de devoir ne s'oubliera pas, alors pourquoi ne pas faire le choix d'assumer l'usure ? Peut-être que cela pourrait être la clé face à une culpabilité cachée de ne pas avoir le contrôle sur tout et notamment sur des événements qui entraînent l'usure de notre patrimoine bâti.

Maintenant, nous allons voir qu'il est possible de travailler avec l'usure d'un bâti pour concilier notre devoir de transmission d'un bien qui symbolise un passé révolu, tout en ajoutant notre empreinte et notre pierre à l'édifice pour que le lieu puisse conserver une fonction dans notre époque.



Localisé à Belfort dans la région Bourgogne-Franche-Comté en France, un lieu voit le jour en 1878. Ce lieu, c'est le Théâtre Granit, cet édifice né à la suite d'une volonté de la municipalité d'ouvrir un théâtre. Avant cela, les représentations théâtrales se déroulaient dans une salle de l'hôtel de ville. En 1932, le théâtre fait l'objet de travaux par l'architecte Hirsch ; l'intérieur se revêt d'un style Art Déco, tandis que la façade principale aborde un style Néo-Renaissance. C'est en 1983, grâce à Jean Nouvel ainsi qu'à une obligation de remettre le théâtre aux normes actuelles, que le théâtre se revêtit de l'apparence que l'on connaît aujourd'hui. Le lieu ayant traversé les années, Jean Nouvel ne voulait pas, lors de cette rénovation, simplement recouvrir ce qui existait déjà dans l'idée d'oublier l'usure qui constituait l'identité du bâtiment. Cependant, il ne voulait pas non plus faire un pastiche du lieu, ce pourquoi il a eu l'idée de :

**« magnifier les traits
caractéristiques de l'architecture
du bâtiment et d'y opérer les
interventions utiles sans
ostentation ni camouflage »³⁹**

Cette volonté s'est matérialisée par le parti pris de révéler les briques qui ont été couvertes d'un enduit lors de la première rénovation, en hachurant la façade, créant une harmonie entre l'enduit et les briques. Il ne s'est pas arrêté là, il est allé plus loin en tranchant la façade qui surplombait la rivière et qui ne possédait aucune relation avec l'extérieur, dans l'optique de l'ouvrir à la ville. Cette coupe s'harmonise avec un style contemporain grâce à la mise en place de grandes ouvertures en verre soutenues par une structure métallique, laissant transparaître à la vue de tous, les usages à l'intérieur.

39 BOISSIÈRE O., « Théâtre Le Granit », [consulté le 04/01/2025]

Quant à l'intérieur, le lieu possède une esthétique qui dialogue entre harmonie et opposition. Gary J. Glaser fait le choix de mettre en valeur « les atours d'époques révolues »⁴⁰ comme les moulures, les ors et les effets de trompe-l'œil en jouant avec la gamme chromatique dans plusieurs salles comme l'ancien foyer ou bien l'escalier. Pour ce qui est de Jean Nouvel, il fait le choix d'immortaliser des espaces usés tout en mettant en lumière de subtils motifs pour ajouter un effet distingué au lieu.

Ce projet est un exemple révolutionnaire de notre possibilité et capacité à travailler, mettre en valeur l'usure du temps dans nos bâtiments tout en l'ancrant dans notre époque et dans notre société occidentale, bousculant notre vision de l'usure comme un fléau qu'il faut recouvrir ou détruire. Cette vision de l'usure comme un fléau est-elle universelle et inchangée depuis le début de l'humanité ? Y aurait-il une autre vision de l'usure plus positive inscrite dans une pensée commune ?

40 Ibid p. 55



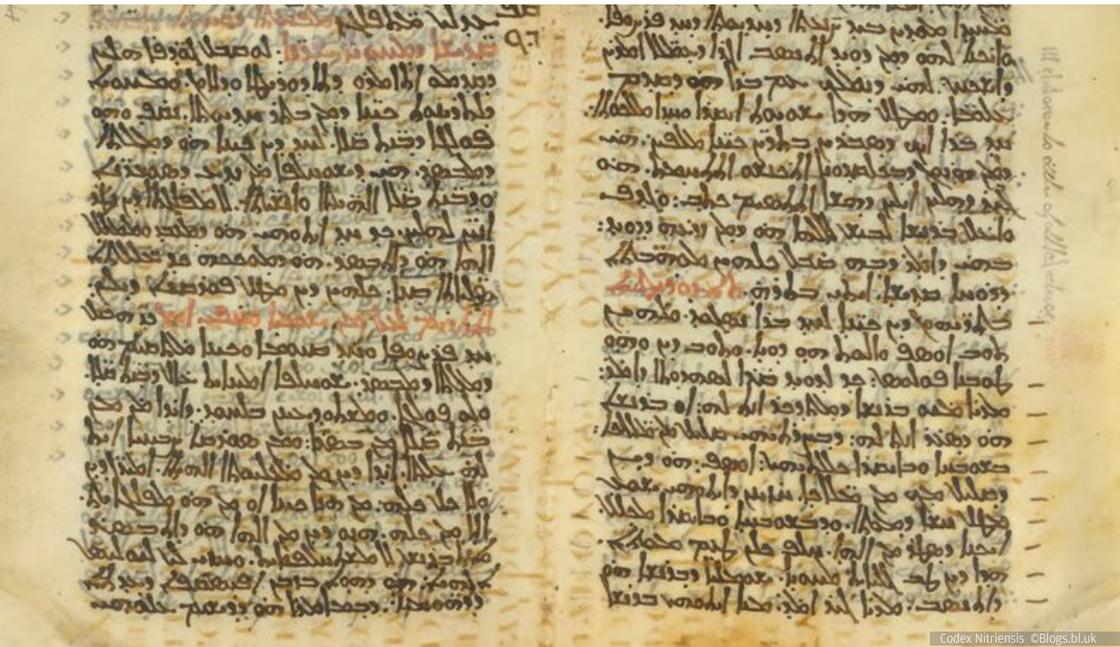
2. Vision de l'usure dans les sociétés

Au Moyen Âge, la rareté de parchemins ou d'éléments de support pour écrire contraignait les moines à faire usage du palimpseste. Le palimpseste du latin « *palimpsestus* » du grec « *palimpsêstos* » signifie quelque chose « qu'on gratte pour écrire de nouveau »⁴¹. Les moines récupéraient des supports où il y avait déjà des écritures, notamment des manuscrits qui dataient de l'Antiquité, pour gratter avec une pierre ponce les textes originels afin de pouvoir inscrire leur texte. Ils pouvaient aussi utiliser de l'enduit pour recouvrir les inscriptions, mais il était plus commun de gratter le papier plutôt que d'appliquer cette technique. Une fois gratté, ils lavaient le manuscrit avec du lait ou du son d'avoine pour effacer un maximum de traces laissées. Le procédé du palimpseste pouvait être répété plusieurs fois, amenant à plusieurs superpositions de couches manuscrites. Pour exemple, le *Codex Nitriensis*⁴² est un manuscrit où il y a plusieurs couches de palimpseste. La première couche, nommée « *scriptio superior* » est un traité Syrien écrit par Sévère d'Antioche, et dans les « *scriptio inferior* », les parties sous la première couche, on déchiffre des extraits de l'*Illiade* : une épopée grecque écrite par Homère, de l'*Évangile selon Saint Luc* : un écrit qui raconte la vie de Jésus, et des éléments d'Euclide : un mathématicien grec. C'est à la Renaissance que ces différentes couches de palimpseste se sont révélées : à cette époque, plusieurs personnes souhaitaient retrouver les textes originaux des manuscrits. C'est par le biais de l'utilisation de produits chimiques que les « *scriptio inferior* » se sont dévoilés.

41 CNRS, « CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) », op. cit., p.5

42 DICOPATHÉ, « Des textes cachés dans des manuscrits : les palimpsestes », [consulté le 04/01/2025]

Cet exemple du palimpseste montre la relation qu'avaient les moines du Moyen Âge, voire la population, avec l'usure. L'usure semblait être une méthode nécessaire pour s'exprimer : ils avaient besoin d'effacer par l'usure du papier des éléments du passé pour inscrire à leur tour, leur pensée et leur vision du monde. Le palimpseste peut être vu comme un manque de respect face à un héritage transmis, car de nombreux ouvrages jugés importants sont recouverts par d'autres écritureaux, mais, à mes yeux, ils ont plus de valeur historique grâce à l'appropriation qui s'est faite à travers les années, qui, en plus, est visible sur le papier. On peut supposer que si les moines n'avaient pas usé les manuscrits pour s'exprimer, on n'aurait peut-être pas d'information concernant leur siècle. On aurait simplement hérité des ouvrages manuscrits de l'Antiquité conservés ou d'un pastiche de l'ouvrage original si le temps l'avait usé. Je vois le palimpseste comme l'idée de l'oubli évoquée précédemment : grâce à cela, on digère une part du passé de l'Antiquité pour apporter le présent du Moyen Âge.



Cela peut être mis en lien aussi, avec l'architecture de théâtre du Granit, où Jean Nouvel a gratté la façade pour révéler les briques qui reposent derrière l'enduit. Cette mise en lien m'amène à penser qu'il pourrait y avoir des éléments dans la Demeure de la Davrays à gratter pour révéler au grand jour des éléments du passé. Il me semble notamment que le parquet originel aux étages soit encore présent sous le lino qui revêt les appartements. Tout comme les cheminées qui semblent être recouvertes au rez-de-chaussée. Il est même probable, à en juger par les placards des appartements, que derrière la peinture de ce qui était les chambres autrefois, il y ait du papier peint.

Cependant, il n'y a pas que la vision des moines au Moyen Âge qui nous apporte un point de vue différent de l'usure. En effet, au Japon, la culture est différente de celle que nous possédons. Cette culture permet d'appréhender le monde avec une nouvelle sensibilité, grâce à des notions, des mots qui leur sont propres. C'est en lisant *Chez Soi* de Mona Chollet que j'ai découvert la vision que les Japonais avaient face à l'idée de l'usure et du temps qui passe. Deux mots sont employés qui, à eux deux, possèdent un sens plus fort. Le premier mot est le « *Sabi* ». Ce terme renvoie à l'idée d'accepter, voire même d'apprécier, les traces du temps qui passe et la dégradation des matériaux. Le deuxième mot est le « *Wabi* » qui se définit comme l'appréciation de la simplicité, renvoyant à l'idée d'employer des matériaux naturels comme le bois, la paille ou encore le papier.

À eux deux, le « *Wabi-Sabi* » se définit comme un objet ou un bien qui

« gardent la trace du soleil, du vent, de la pluie, de la chaleur et du froid ; elle se décolorent, rouillent, ternissent, se tachent, se déforment, rétrécissent, flétrissent, se lézardent »⁴³

Le Wabi-Sabi est né au XIXe siècle lors de la cérémonie du thé. Le thé étant une denrée rare au Japon, il se buvait dans des ustensiles luxueux et symétriques provenant de Chine, symbolisant la perfection. Un jour, un moine se nommant Murata Shuko décida d'utiliser des accessoires artisanaux et imparfaits, symbole pour lui de zénitude que la cérémonie du thé reflétait. Ce choix fut par la suite adopté par Sen no Rikyu, le maître du thé, qui utilisa des accessoires locaux changeant la vision parfaite de la cérémonie du thé en un événement plus simple et élégant.



Cérémonie du thé au Japon Cuniversdujapon.com

43 CHOLLET M., *Chez Soi. Une odyssée de l'espace domestique*, La découverte, (coll. Poche), 2016, 360 p.

L'usure n'est donc pas vue comme un fléau dont il faut se débarrasser ou même cacher. Il est vu comme un emblème esthétique du temps qui passe et qui garde trace de la vie. De plus, l'usure peut aussi être vue au Japon comme un moyen de protéger un bâtiment. C'est le cas de la Yakisugi House de l'architecte Terunobu Fujimori. Les façades sont composées de planches de bois carbonisées sur la face extérieure de la maison pour protéger l'édifice des intempéries.



Dans l'art, un autre concept voit le jour au Japon à la suite du « *Wabi-Sabi* ». Ce concept se nomme le « *Kintsugi* », le terme « *Kin* » signifie l'or et « *Tsugi* » la jointure et se définit comme « l'art de réparer les céramiques, porcelaines et faïences en les embellissant ». ⁴⁴ Au lieu de jeter des éléments fragiles qui ont été cassés, comme nous avons tendance à faire en Occident, ils en font une œuvre. Pour cela ils mélangent de la poudre de terre cuite à de la laque nommée « *Urushi* » où l'on vient par la suite utiliser pour coller les morceaux d'un vase, par exemple.

Ce vase va par la suite devoir sécher pendant plusieurs semaines pour que la résine durcisse, pour ensuite, en troisième étape, polir le vase pour enlever les irrégularités, ensuite on remet de la laque et on attend une ou deux semaines pour que cela sèche. La quatrième étape consiste à recouvrir d'un mélange de laque, d'oxyde de fer et de poudre d'or les brisures du vase. Enfin, la dernière étape consiste à polir les éléments dorés pour les mettre en valeur.

Ce procédé au Japon est aussi mis en corrélation avec les étapes de guérison propres à l'Homme : l'étape une consiste à soigner ses blessures, l'étape deux à la cicatrisation, la troisième à l'idée de renaître, la quatrième au fait d'assumer ses blessures et la cinquième à l'appréciation de celles-ci.

44 UNIVERS DU JAPON, « Le Kintsugi, un art japonais qui répare ». Créé en 2023. [consulté le 05/01/2025]



Ces notions de *Wabi-Sabi* ou de *Kintsugi*, sont intéressantes dans la manière de voir l'usure comme un moyen d'embellir une bâtisse qui a vécu les épreuves du temps. Mais nous avons aussi vu que l'usure peut être nécessaire pour remédier à un besoin, comme dans le cas du palimpseste. Cette vision peut être mise en lien avec nos besoins actuels.

Assurément, notre société commence à remettre en question notre consommation liée à des enjeux environnementaux. Dans le cas du design d'espace, que cela soit d'un point de vue des ressources utilisées, énergies consommées ou même espaces exploités, nous apercevons que nous consommons beaucoup. Ce pourquoi on pourrait se demander si l'usure n'aurait pas une place à jouer face à ce constat, voire même n'y aurait-il pas des concepts déguisés où l'usure est prise en compte ?

3. L'usure comme inspiration

Face au manque de ressources premières lié à notre surconsommation, un concept a revu le jour : ce concept, c'est le réemploi. Le réemploi, selon le site *Cycle Up*, est le fait qu'un objet soit « réemployé en l'état, pour un usage similaire à son utilisation initiale »⁴⁵. Ici, on utilise un objet ou un matériau à des fins similaires à sa fonction principale. Si l'objet est utilisé pour un différent usage que sa fonction première, alors nous parlerons de réutilisation. En revanche, quand un objet ou un matériau est considéré comme à la fin de son cycle de vie, nous employons le terme de recyclage lorsqu'on veut réutiliser cet objet ou ce matériau.

Pour en revenir au réemploi, ce concept existe depuis plusieurs siècles. Les Romains, les Grecs et les Égyptiens avaient pour habitude de reprendre les métaux des anciennes constructions afin de les réemployer dans de nouvelles constructions. Au Moyen Âge, là aussi, le réemploi avait une grande place dans la construction. Certaines constructions telles que des églises, des cathédrales ou encore des châteaux furent construites à l'aide de matériaux d'anciennes bâtisses. Le réemploi était encore présent jusqu'au XIXe siècle.

⁴⁵ CYCLE UP, « Qu'est-ce que le réemploi ? », [consulté le 06/01/2025]



Le XXe siècle marque l'ère industrielle où le transport prend une place importante dans la vie des personnes et notamment dans la construction, changeant tout procédé de construction. En effet, on privilégie à cette époque l'achat de matériaux bon marché à la place de matériaux locaux qui coûtent plus chers. De plus, les matériaux bon marché se fournissent plus rapidement que des matériaux réemployés qui demandent plus de main-d'œuvre. Ce serait que récemment face au contexte de la transition écologique et au manque de ressources naturelles, que le réemploi se popularise, devenant quotidien dans notre mode de vie. Pourtant, certains designers voyaient déjà un potentiel de faire revenir le réemploi dans nos vies.

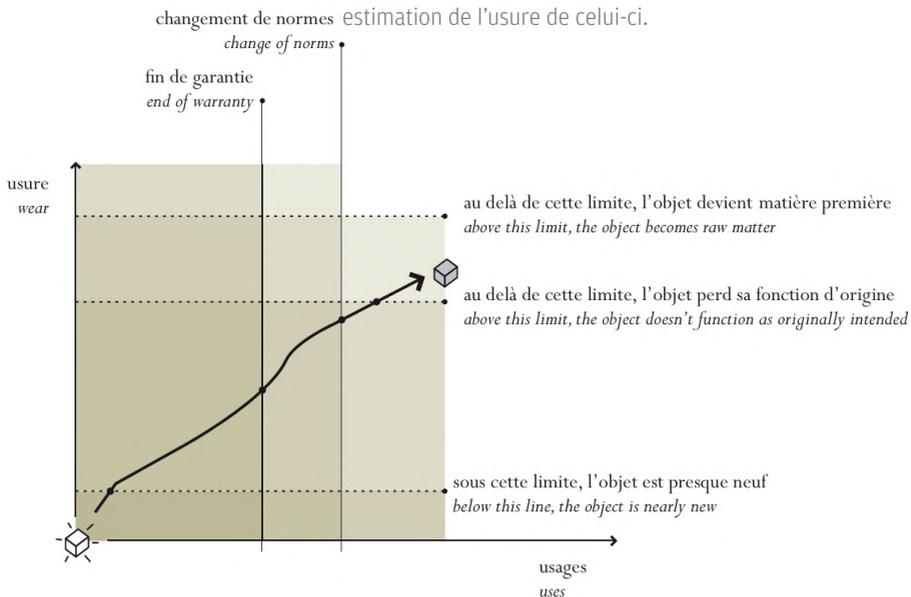


C'est le cas avec les designers 5.5. En 2004, le studio crée la collection *Réanim*, la médecine des objets. Cet ensemble est pensé pour redonner vie et donc réutiliser des objets tels que des chaises et des tabourets qui ont déjà été construits et qui ont été usés par le temps. Le principe de réutilisation face à l'usure se fait par le biais de trois éléments : un pied de chaise en acier vert, un anneau en plastique et une assise transparente avec des fixations qui s'apparente à des sangles, tout vêtu de vert. Ces éléments simples dans la mise en œuvre permettent d'offrir une seconde vie aux objets tout en sublimant l'usure de ces objets.





Un autre événement dans notre ère vient apporter un enseignement et un nouveau point de vue dans notre société par rapport à l'usure. Cet événement, c'est la 12^e édition de la Biennale de Venise en 2010. Le collectif Rotor a mis en place une exposition qui « interroge l'interaction qui se tisse entre les hommes et leur environnement du point de vue de la matière et de la transformation inévitable de l'architecture par ses usagers. »⁴⁶. Un catalogue est né à la suite de cette exposition, écrit par leurs soins. Dans cet ouvrage, le collectif nous explique la manière dont l'usure apparaît à l'aide de schémas prenant en compte l'usage, le changement de couleur ou bien la résistance du matériau. Ils expliquent aussi par le même biais les différentes limites de notre perception de l'usure en lien avec la patine et la saleté, mais aussi, et encore une fois, l'usage, car c'est par notre manière d'utiliser un objet ou un bien qui nous amène à faire une estimation de l'usure de celui-ci.



Graphique montrant les différentes étapes liées à l'appréciation de l'usure ©rotordb.org

46 COLLECTIF ROTOR, Usus/Usures, Communauté française Wallonie-Bruxelles, 2010, 120 p.

Autre chose intéressante dans ce document et qui peut m'aider à observer sous quelle forme la Demeure s'est usée, c'est la liste des procédés qui créent de l'usure à un bien. On retrouve l'abrasion, la rayure, l'érosion, le poinçonnement ou encore le détissage. Le document contient aussi diverses analyses d'usure sur des objets ou encore sur des éléments de construction. Cependant, le collectif ne veut pas que ces analyses permettent de dresser une classification de l'usure afin de ne pas donner de limite à celle-ci. D'autres éléments figurent dans le catalogue, qui peut être d'une grande ressource pour observer l'usure de la Demeure afin de travailler avec celle-ci.

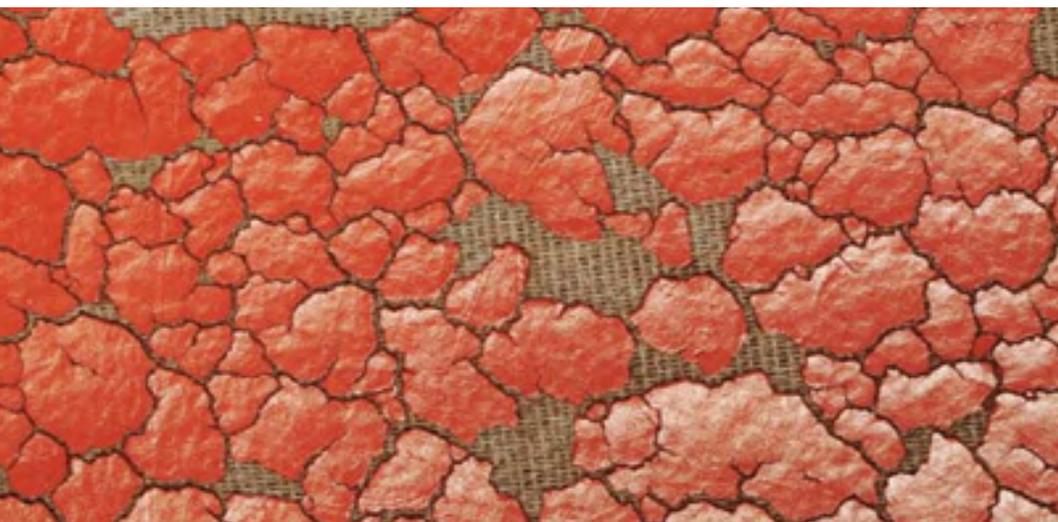
Face à l'envie de mettre en avant la vie et les usages qui ont pris forme au fil des siècles dans la demeure.

L'usure semble être un bon moyen d'embellir la richesse de ce lieu.

En effet, l'usure est l'expression même de la vie d'un bâtiment, elle garde la trace et le souvenir de toute la vie qui a eu lieu en son sein et autour. Ce serait donc par le biais de l'usure que l'on pourrait solliciter le souvenir sans figer le lieu, tout en apportant de la nouveauté à la demeure.



Desquamation d'un coating en PVC
Flaking of the PVC covering of a café seat
Rotor, 2010



Une couche de PVC orange, imperméable à l'eau et aux graisses, est renforcée par une matrice en tissu de lin pour empêcher l'étirement ou le percement de cette couche de matière. Ce matériau hybride est utilisé ici comme revêtement d'une assise de banquette de café qui a servi pendant de nombreuses années. Par une réaction chimique (difficile à préciser — les rayons UV du soleil y ont probablement joué un rôle), le PVC s'est durci. Par contre, la mousse présente sous le revêtement externe de la banquette et le tissu en lin ont gardé toute leur souplesse. Sous l'effet du passage répété des clients du bar, la couche de PVC s'est desquamée, elle a commencé à se craqueler et à se désolidariser du tissu.

Conclusion

Le legs étant un acte de transmission choisi, il y aurait toujours une emprise visible ou invisible du testateur sur son bien. Cette emprise prend d'abord forme sur le testament du testateur. Il laisse une trace, marquant à jamais cet événement dans l'histoire de l'édifice. Cet acte de léguer la demeure peut s'apparenter à un don de la part de Mme Huguet à la commune. Or, le don ne possède pas d'attache entre l'ancien propriétaire du bien et le bien. Pourtant, ces deux notions sont similaires sur la relation que possède le nouveau propriétaire sur le bien donné ou légué. Cette relation se tisse par un besoin conscient ou inconscient de rendre l'appareil.

Ce besoin se nomme le contre-don. Dans le cas de la demeure, le contre-don est le fait que la bâtisse soit à destination des personnes âgées, bloquant tout autre usage qui n'inclut pas celles-ci. Une fois le contre-don accompli en 1985, il a aussi pris racine dans les mœurs des résidents qui sont redevables de vivre, grâce à Mme Huguet, dans un lieu conçu pour eux. Un lien d'affection s'est donc créé entre les habitants de la résidence et la Petite Davrays. Ce lien est en plus de cela, physiquement symbolisé par le couloir reliant les deux bâtisses forgeant un lien de dépendance social jusqu'en 2019 ; période où l'ancienne directrice a déménagé de la demeure. À la suite de ce déménagement ce lien de dépendance s'est inversé : la demeure n'ayant plus d'usage important pour la Résidence.

Toutefois, les résidents sont sentimentalement parlant, dépendants de la demeure qui est le symbole pour eux qu'on s'intéresse à eux. Le lieu est donc devenu un objet précieux qu'on n'ose pas abîmer. Personne ne se sent donc légitime à proposer un projet à l'intérieur ; la seule personne légitime semble être Mme Huguet.

En effet, nous avons vu que Mme Huguet possédait toujours un rapport de domination et de pouvoir sur la demeure. Elle a laissé à travers le legs des règles à suivre rendant illégitime toute personne qui ne les suit pas. Néanmoins, un paramètre permet de renverser ce rapport de domination. Assurément le moyen le plus judicieux pour rendre légitime toute modification du lieu, c'est par le biais d'une valeur partagée que les habitants, ceux qui travaillent dans le lieu et Mme Huguet partagent. Cet intérêt c'est le bien-être et le bien-vivre des personnes âgées.

Un élément similaire mais à la fois différent semble aussi mettre le bâtiment dans un état de cristallisation. En effet, nous avons hérité du legs, mais ce n'est pas le seul héritage qui s'est transmis de génération en génération. L'héritage de la Petite Davrays possède une part d'immatérialité liée au souvenir laissé et raconté de la demeure mais aussi d'un héritage matériel qui accompagne les souvenirs. Toutefois, l'héritage matériel ne reflète pas l'héritage immatériel raconté, de nombreux éléments liés au bâti de la Demeure ont été oubliés. Ces oublis entraînent un questionnement sur la raison de l'abandon de certains de ses éléments. Il y a une part de mystère lié à cela, mais il y a notamment un besoin de digérer ces souvenirs pour en créer de nouveau.

C'est pourquoi certains éléments marquant la période où le lieu fut habité par l'ancienne directrice et la personne qui entretenait les lieux devront être oubliés. Ces oublis permettraient aux personnes de grand âge de s'approprier le lieu sans avoir l'impression que les anciens résidents demeurent encore en ces murs. De plus, l'oubli peut être vu comme une nécessité afin de rendre le lieu plus accessible.

Cependant, oublier ne signifie pas de tout remettre à neuf ou encore d'effacer l'usure de la Demeure qui s'est formée à travers les époques. Mais il n'est pas non plus judicieux de conserver en état actuel la Demeure qui fige toute perception d'un futur usage. C'est pourquoi travailler avec l'usure pourrait permettre de renforcer la symbolique du lieu tout en apportant un nouvel usage à la Petite Davrays. De plus, les futurs usagers pourront plus facilement s'approprier l'espace, libérant la demeure de son état de cristallisation sans entacher l'histoire du legs et les anciens usages de la Demeure.

C'est peut-être en ouvrant le lieu aux futures générations et à la ville que la mémoire du lieu restera vivante, l'acte de réhabilitation et le partage seront sans doute le plus bel hommage fait à Mme Huguet.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Magali Chaduiron de m'avoir aidée et suivie tout le long de ce mémoire. Je remercie aussi le corps enseignant et les intervenants pour les échanges riches autour de ce mémoire.

Merci à Sophie Leboeuf, Miguëlle Barthel, Éric, Anita, Chloé, Mégane et Zilla pour leur accueil chaleureux au sein de la Davrays, leur générosité à m'avoir accordé de leur temps pour m'aider dès que c'était nécessaire. Mais aussi de m'avoir expliqué et fait participer à leur travail. Et enfin, je remercie l'équipe de m'avoir partagée tout leur savoir sur la Davrays.

Merci aux résidents de la Davrays pour leur accueil chaleureux lors de ma semaine d'immersion à la Davrays. Je tenais à remercier plus particulièrement, Mme Moreo et Mme Huteau, de là où elle est maintenant, de m'avoir accordé de leur temps à échanger autour de la Davrays. Mais aussi M. et Mme Bernard pour le moment passé à se remémorer leurs souvenirs liés à la Davrays. Et enfin, je remercie Mme Huguet, qui, sans elle, rien de tout cela n'aurait été possible.

Je voudrais remercier aussi mes parents et ma sœur d'avoir toujours été là pour moi et d'avoir pris le temps de lire mon mémoire.

Pour finir, j'aimerais remercier Amandine, Kenza, Alexia, Benjamin, Elysa, Florine et Kaouthar pour les moments passés à s'entraider lors de cette rédaction du mémoire.

Bibliographie et Sitographie

OUVRAGE

- AMYOT J.-J., *À la recherche de liens entre les générations*, Hyg e, (coll. D bats Sant  Social), 2016, 106 p.
- ARRA, *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis n 8*, 1993.
- ARRA, *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis n 7*, 1992.
- B RFUSS L., *Le carton de mon p re, R flexion sur l'h ritage*, Zoe, (coll. Domaine Allemand), Trad. FELCHLIN L., 2024, 128 p.
- CHOLLET M., *Chez Soi. Une odyss e de l'espace domestique*, La d couverte, (coll. Poche), 2016, 360 p.
- COLLECTIF ROTOR, *Usus/Usures*, Communaut  fran aise Wallonie-Bruxelles, 2010, 120 p.
- DE BEAUVOIR S., *La Vieillesse*, Gallimard, (coll. Folio Essai), 2020, 816 p.
- DUBET F., *L guer, H ritier*, La D couverte, (coll. Recherches/ Fondation pour les sciences sociales), 2016, 160 p.
- LISON V. & GIGNOUX M., *Vous  tiez ma maison*, Esperlu te, (coll. En Toutes Lettres), 2022, 96 p.
- MAALOUF A., *Le d r glement du monde*, Grasset & Fasquelle, (coll. Essai Fran ais), 2009, 216 p.
- MAUSS M., *Essai sur le don : Forme et raison de l' change dans les soci t s archa ques*, (coll. Les classiques des sciences sociales), 1923-1924, 106 p.
- MAILLARD E., *Histoire d'Ancenis et de ses barons*, 1881, 717 p.
- NIETZSCHE F., *La G n alogie de la Morale*, 3e  dition Gallica, (coll. Biblioth que Nationale de France), 1900, 299 p.
- OLIVIER L., *Le Sombre Ab me du Temps M moire et Arch ologie*, Seuil, (coll. La Couleur des id es), 2008, 288 p.
- PESSIN D., *Deux Fleurs en Hiver*, Didier Jeunesse, (coll. Fiction), 2020, 192 p.
- PROUST M., *  la Recherche du temps perdu*, La Biblioth que  lectronique du Qu bec, (coll.   tous les vents), 1946-47, 467 p.
- RICOEUR P., *La M moire, l'histoire, l'oubli*, Points, (coll. Points Essais), 2003, 736p.
- WEBER M. *Le Savant et le Politique*, Union G n rale d' ditions, (coll. Le Monde), 1963, 186 p.

RESSOURCES

- Archives D partementales de Loire-Atlantique

DICTIONNAIRE / ENCYCLOP DIE

- ANON, *Petit Robert 1*, LR, 1990, 2202 p.
- COLLECTIF, *Dictionnaire encyclop dique*, Larousse, 1999, 1722 p.
- COMTE-SPONVILLE A., *Dictionnaire philosophique*, Puf, (coll. Quadrige), 2021, 1440 p.
- ECHAUDEMAISON C-D, *Dictionnaire d' conomie et de sciences sociales*, Nathan, (coll. References), 1998, 480 p.

- LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Puf, (coll. Grands Dictionnaires), 1991, 1352 p.
- MESURE S. & SAVIDAN P., *Le dictionnaire des sciences humaines*, Puf, (coll. Dictionnaires quadrige), 2006, 1376 p.
- REY A. & REY-DEBOVE J. & COLLECTIF ROBERT ET COLLINS, *Le nouveau Petit Robert*, Le Robert, (coll. Nouv. Petit Robert), 2007, 2837 p.
- RUSS J., *Dictionnaire de philosophie*, Bordas, (coll. MemoReferences), 2005, 384 p.

ARTICLE

- BOUQUET B., « La complexité de la légitimité », *Vie sociale*, n°8, pages 13-23, 2014, [consulté le 28/10/2024], disponible à l'adresse: < <https://doi.org/10.3917/vsoc.144.0011> >
- EMMANUEL, « Le réemploi, une histoire de siècles », *Magazine Articonnex*, [consulté le 06/01/2025], disponible à l'adresse: < <https://magazine.articonnex.com/1021-le-reemploi-une-histoire-de-siecles.html> >
- GUÉGUEN H., « Reconnaissance et légitimité Analyse du sentiment de légitimité professionnelle à l'aune de la théorie de la reconnaissance », *Vie sociale*, n°8, pages 67-82, 2014, [consulté le 28/10/2024], disponible à l'adresse: < <https://doi.org/10.3917/vsoc.144.0067> >
- JACOBO B., « Flèche de Notre-Dame : un «non-sens» pour l'architecte dijonnais Paul Godart », *France Info*, [consulté le 30/12/2024], disponible à l'adresse: < <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/fleche-notre-dame-non-sens-architecte-dijonnais-paul-godart-1852452.html> >
- LEIMDORFER F. & TESSONNEAU A., « Légitimité sociologique et analyse de discours : Le parcours de la légitimité dans les textes de l'Unesco sur l'éducation de base, Langage et société, n°37, pages 61-111, 1986, [consulté le 28/10/2024], disponible à l'adresse: < <https://doi.org/10.3406/lsc.1986.2067> >

PAGE INTERNET

- ADEM, « Réemploi, réutilisation et réparation : bénéfices et rôles des collectivités », [consulté le 06/01/2025], disponible à l'adresse : < <https://economie-circulaire.ademe.fr/reemploi-collectivites> >
- ARCHI WIKI, « Théâtre Le Granit (Belfort) », Dernière modification faite en 2021. [consulté le 04/01/2025], disponible à l'adresse : < [https://www.archi-wiki.org/Adresse:Th%C3%A9%C3%A2tre_Le_Granit_\(Belfort\)#:~:text=Construction,-1&text=Jusqu'en%201870%2C%20les%20repr%C3%A9sentations,eue%20lieu%20en%20fin%201878.](https://www.archi-wiki.org/Adresse:Th%C3%A9%C3%A2tre_Le_Granit_(Belfort)#:~:text=Construction,-1&text=Jusqu'en%201870%2C%20les%20repr%C3%A9sentations,eue%20lieu%20en%20fin%201878.) >
- BOISSIÈRE O., « Théâtre Le Granit », [consulté le 04/01/2025], disponible à l'adresse : < <https://www.jeannouvel.com/projets/theatre/> >
- BRAUDO S., « Dictionnaire juridique », Créé en 1996, [consulté le 28/09/2024], disponible à l'adresse: < <https://www.dictionnaire-juridique.com/index.php> >.
- CARVALHO C., « Mémoire et oubli : liaisons heureuses ou dangereuses ? », Créé en 2020, [consulté le 30/10/2024], disponible à l'adresse: < <https://theconversation.com/memoire-et-oubli-liaisons-heureuses-ou-dangereuses-127870> >

- CNRS, « CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) », Créé en 2005, [consulté le 28/09/2024], disponible à l'adresse: < <https://www.cnrtl.fr/> >
- CYCLE UP, « Qu'est-ce que le réemploi ? », [consulté le 06/01/2025], disponible à l'adresse: < <https://site.cycle-up.fr/new-quest-ce-que-le-reemploi/> >
- DICOPATHE, « Des textes cachés dans des manuscrits : les palimpsestes », [consulté le 04/01/2025], disponible à l'adresse : < <https://www.dicopathe.com/des-textes-cachees-dans-des-manuscrits-les-palimpsestes/> >
- GODART & ROUSSEL, « Projet Notre-Dame de Paris », [consulté le 30/12/2024], disponible à l'adresse : < <https://www.godart-rousseau.com/projets/notre-dame-de-paris/> >
- GRRRANIT, « Présentation et histoire », [consulté le 04/01/2025], disponible à l'adresse : < <https://www.grrranit.eu/grrranit-sr/presentation-histoire> >
- LE ROUX N., « La langue française », Créé en 2015, [consulté le 30/09/2024], disponible à l'adresse: < <https://www.lalanguefrancaise.com/> >
- L'UNIVERS DES LIVRES, « Le Palimpsestes », [consulté le 05/01/2025], disponible à l'adresse: < <https://www.espacefrancais.com/le-palimpseste/> >
- OUIHELP, « Le Groupe Iso Ressources 5 (GIR 5) », [consulté le 22/11/2024], disponible à l'adresse: < <https://www.ouihelp.fr/conseils/aides-et-droits/la-grille-aggir-gir-5/#:::text=Le%20GIR%205%20est%20employ%C3%A9,essentiels%20de%20la%20vie%20courante.%E2%80%9D> >
- PARIS FUTUR, « Tous les projets de rénovation de Notre Dame de Paris », [consulté le 30/12/2024], disponible à l'adresse : < <https://parisfutur.com/projets/les-projets-de-renovation-de-notre-dame-de-paris/> >
- SERVICE PUBLIC, « Apa : qu'est-ce que le Gir 1, 2, 3 ou 4 de la grille Aggir ? », Vérifié le 10 mai 2024 , [consulté le 22/11/2024], disponible à l'adresse: < <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1229#:~:text=Les%20r%C3%A9sultats%20obtenus%20sont%20utilis%C3%A9es,et%20sociales%2C%20dites%20activit%C3%A9s%20illustratives.> >
- STUDIO 5.5, « Réanim, La médecine des objets », [consulté le 06/01/2025], disponible à l'adresse : < <https://www.5-5.paris/fr/projets/reanim-la-medecine-des-objets-2004-63> >
- UNIVERS DU JAPON, « Wabi sabi, l'art de l'imperfection », Créé en 2023, [consulté le 05/01/2025], disponible à l'adresse: < https://universdujapon.com/blogs/japon/wabi-sabi?srsltid=AfmBOoqNp5rVv8G8eNYFydmf2X70wsINZen0cO9Nj9R-5_z4df0iatb4V >
- UNIVERS DU JAPON, « C'est quoi la cérémonie du thé ? », Créé en 2023, [consulté le 05/01/2025], disponible à l'adresse: < <https://universdujapon.com/blogs/japon/ceremonie-du-the> >

- UNIVERS DU JAPON, « Le Kintsugi, un art japonais qui répare », Créé en 2023, [consulté le 05/01/2025], disponible à l'adresse: <<https://universdujapon.com/blogs/japon/kintsugi#:~:text=Le%20Kintsugi%2C%20entre%20art%20et,%2C%20%2C%20%2C%20%20%20en%20japonais>>

PODCAST

- DELBOT A. (Animatrice), 26/12/2023, Mémoire collective : comment les souvenirs se façonnent en groupe (2/5) [Avec sciences], Dans La fabrique des souvenirs, France Culture, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avec-sciences/memoire-collective-comment-les-souvenirs-se-faconnent-en-groupe-3687870>

- DELBOT A. (Animatrice), 29/12/2023, Quand les émotions affectent la mémoire : comment soigner les souvenirs traumatiques (5/5) [Avec sciences], Dans La fabrique des souvenirs, France Culture, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avec-sciences/quand-les-emotions-affectent-la-memoire-comment-soigner-les-souvenirs-traumatiques-2209363>

- LOPVET F. (Animateur), 23/10/2023, Faut-il faire confiance à ses souvenirs ? Question de base, [Compilation], Spotify, <https://open.spotify.com/episode/1QbJI1J8W9MVNjYKoV3xPT?si=6ffdd0542c9a4e3f>

- MUHLMANN G. (Animatrice), 26/12/2023, Temps et mémoire selon Husserl (1/4) [Avec philosophie], Dans Comment se fabriquent les souvenirs ?, France Culture, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avec-philosophie/temps-et-memoire-selon-husserl-1046346>

- MUHLMANN G. (Animatrice), 27/12/2023, Nietzsche et l'oubli (2/4) [Avec philosophie], Dans Comment se fabriquent les souvenirs ?, France Culture, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avec-philosophie/nietzsche-et-l-oubli-1199212>

- MUHLMANN G. (Animatrice), 28/12/2023, Les souvenirs et l'inconscient : Freud, Bergson et Proust (3/4) [Avec philosophie], Dans Comment se fabriquent les souvenirs ?, France Culture, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avec-philosophie/les-souvenirs-et-l-inconscient-freud-bergson-et-proust-5632341>

- MUHLMANN G. (Animatrice), 29/12/2023, Ernst Bloch et Walter Benjamin : certains souvenirs ouvrent-ils l'avenir ? (4/4) [Avec philosophie], Dans Comment se fabriquent les souvenirs ?, France Culture, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avec-philosophie/ernst-bloch-et-walter-benjamin-certains-souvenirs-ouvrent-ils-l-avenir-1282372>

